

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2024  
N° 2024 - 08**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration  
du 5 juillet 2024**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 juillet 2024 joint à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

Signé par :  
  
33658C49E7B8449...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024

### Présentiel et Audio/Vidéo conférence

#### Membres participants :

##### Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

##### Représentants de l'État :

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléante ;

M. Pascal LORY, conseiller du directeur général en information géographique et spatiale, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléant ;

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

M. Thierry DELDICQUE, adjoint au service du numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;

M. Rémi MASSON, sous-directeur de la gouvernance et du pilotage, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, titulaire ;

M. Bruno PATIER, adjoint au sous-directeur de la sous-direction budgets des transports, de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de la transition énergétique, de l'égalité des territoires, et du logement et de la ville, direction du Budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières et fiscalité du patrimoine, direction générale des finances publiques, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Caroline PILOT, adjointe au chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, suppléante, donne pouvoir à Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE.

##### Représentants de la filière forestière :

M. Roland DE LARY, directeur général du centre national de la propriété forestière ; donne pouvoir à Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE.

##### Personnalités qualifiées :

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2<sup>e</sup> section ;

M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019.

##### Représentants du personnel :

Mme Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ; titulaire

M. Timothée ROYER, titulaire (CFDT) ; titulaire

M. Stéphane PELLE, suppléant (CFDT) ; suppléant

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT) ; titulaire

Mme Anne SAMICA, titulaire ; donne pouvoir à M. Benjamin BRIANT.

### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;  
M. Olivier LE DUFF, chef du bureau emploi deux de la division emploi des forces-protection de l'État-Major des armées, ministère des Armées ;  
M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, titulaire ;  
Mme Séverine VERNET, présidente de l'Ordre des Géomètres experts ;  
Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne.

### **Participant avec voix consultative :**

M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;  
M. Benoît DINGREMONT, contrôleur budgétaire de l'IGN ;  
Mme Eloise LOUVET, adjointe de l'agent comptable de l'IGN.

### **Participant également à la séance sans voix délibérative :**

- *Contrôle budgétaire :*

M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;

- *Représentants des administrations et partenaires :*

Mme Marianne RUBIO, adjointe à la sous-directrice filières forêt bois cheval bioéconomie, secrétariat général à la planification écologique, ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, suppléante ;  
M. David-Olivier BOURGEOIS, adjoint au chef du bureau logement, ville et territoires, direction du Budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, suppléant ;  
M. François BONNET, directeur général adjoint de l'office national des forêts ;  
M. Frédéric DELPORT, directeur général adjoint du centre national de la propriété forestière ;  
Mme Julie PAVAN, cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Frédéric DELPORT, Directeur général adjoint Centre national de la Propriété forestière.

- *Représentants du personnel :*

Mme Noémie GRÉMEAUX, observatrice CFDT.

- *Agents de l'IGN :*

M. Nicolas PAPARODITIS, directeur général adjoint de l'IGN ;  
Mme Emmanuelle ROUX, conseillère de la direction de l'IGN ;  
M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN ;  
M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN ;  
M. Jean-Luc COUSIN ; directeur adjoint de la direction des systèmes d'information de l'IGN ;  
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
Mme Nathalie QUELQUEJEU, directrices des ressources humaines de l'IGN ;  
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;  
M. Nicolas LAMBERT, chef du service des partenariats et des relations institutionnelles de l'IGN ;  
Mme Christelle DION, assistante du secrétaire général de l'IGN ;

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 17 au début de la réunion, 15 après le départ des représentants du personnel CGT.

## **Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 35.**

**Mme la Présidente** s'enquiert de déclarations liminaires.

**M. Benjamin BRIANT** donne lecture d'une déclaration au nom de la CGT :

*« Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les représentants de l'État,*

*Monsieur le directeur général,*

*Mesdames et Messieurs les directeurs,*

*Le 9 juin dernier, à la suite de l'annonce des résultats des élections européennes, le Président de la République a fait valoir l'article 12 de la constitution et dissout l'Assemblée Nationale.*

*L'Histoire a été précipitée, par cette décision, dans un abîme. La Confédération Générale du Travail a estimé qu'elle devait prendre ses responsabilités et mettre toutes ses forces dans la bataille pour ouvrir des perspectives de progrès démocratique et sociales.*

*L'extrême droite est en situation d'accéder au pouvoir pour la première fois de l'histoire de notre République – à l'exception de la période du régime de Vichy.*

*Elle pourrait, ainsi, disposer des très larges pouvoirs que confère la constitution de la V<sup>e</sup> République et s'en servir pour remettre en cause tous les garde-fous démocratiques :*

- *les médias,*
- *la justice,*
- *les institutions,*
- *les organisations syndicales,*
- *la société civile,*

*et, préparer son arrivée à l'Élysée en 2027.*

*Il ne faut pas se méprendre, l'extrême droite n'a rien de compatible avec la République. Bien qu'elle soit passée par un processus de normalisation, le fond est toujours le même.*

*Ainsi, la sortie récente de l'interdiction d'accès à certains postes stratégiques de la haute fonction publique aux citoyens binationaux est la démonstration que le fond est là, que le tri entre les Français est dans son ADN et que l'extrême droite est plus que jamais raciste.*

*Et peu importe que cela soit anticonstitutionnel. Rappelez-vous qu'à l'occasion de la loi scélérate « Asile et Immigration », ce sont les mêmes qui interrogeaient la légitimité du Conseil Constitutionnel et exigeaient une révision de la constitution. Rappelez-vous qu'en Pologne ou en Hongrie, les mêmes idéologues ont été capables d'adopter des actes abolissant les procédures de recrutement pour la haute fonction publique, introduisant la politisation de la fonction publique et facilitant les licenciements sans à avoir avancer de raisons particulières.*

*Rappelons-nous enfin, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »*

*Notre République et notre démocratie sont en danger.*

*Nous avons l'usage dans la CGT depuis quelque temps de dire qu'il est minuit moins une, en l'occurrence avant que ne s'éteigne la démocratie. Mais qu'allons-nous faire de cette minute ?*

*Allons-nous nous lamenter en regardant arriver la vague ? Allons-nous être attentiste, s'imaginant s'en sortir individuellement ?*

*Qu'allons-nous faire le 8 juillet 2024 au matin ?*

*La CGT de l'IGN a fait un choix, celui de prendre sa part dans cette mobilisation pour la démocratie. De fait, elle n'a pris part à aucune instance depuis deux semaines et ne participera pas non plus aujourd'hui au conseil d'administration.*

*Nous nous devons pourtant, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, de rappeler à votre mémoire ce qui constitua l'IGN, il y a maintenant 84 ans.*

*Alors que l'armistice vient d'être signé le 22 juin 1940, après la débâcle et l'exode des populations, alors que l'issue bien qu'incertaine ne laisse rien imaginer de bon, le général Hurault s'affaire pour faire signer un décret. Celui qui acte la dissolution du Service Géographique des Armées, qui avait succédé au Dépôt de la Guerre, et qui crée l'Institut Géographique National.*

*Il s'agit d'éviter qu'avions, cartes et matériel de levés ne tombent aux mains de l'ennemi. Le fonds de cartes anciennes est alors divisé en deux lots : un qui reste à l'Institut et l'autre qui rejoint les archives militaires de Vincennes.*

*Ce décret sera signé le 26 juin 1940, par Albert Lebrun et Philippe Pétain, quelle ironie de l'histoire pour un établissement qui fut le creuset de nombre d'acte de résistance, du sabotage à la production de faux papiers. Et nous voici ici, dans ce conseil d'administration.*

*Tout cela pour nous rappeler collectivement que, malgré l'adversité du moment, chaque être humain a toujours le choix. Et ce dimanche, chacun sera devant son choix.*

*Nous tenons ici à apporter un soutien ému et appuyé aux fonctionnaires italiens, hongrois, slovaques, suédois, finlandais, et hollandais, qui subissent l'obscurantisme et l'obscurité.*

*Dès le lendemain du second tour, la lutte sociale continuera et la CGT y consacra toutes ses forces pour gagner sur les revendications des travailleurs.*

*À celui qui nous rejoindra, nous disons bienvenu ; à celui qui a peur, nous disons : nous serons là.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

A l'issue de cette déclaration, M. Benjamin BRIANT indique qu'il ne participera pas à la réunion du conseil d'administration et quitte la séance.

---

## 1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2024 (délibération n° 4)

---

**Mme la Présidente** vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal, puis procède au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

---

## 2 Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur les priorités de l'établissement et l'avancement du COP-EPOM

---

**M. Sébastien SORIANO** mentionne d'abord les évolutions de l'organigramme de l'IGN, notamment l'arrivée de Bertrand Pailhès en tant que directeur des opérations et des territoires (DOT). La DOT a vocation après configuration à être divisée en deux directions : l'une sur la production des sources et l'autre sur les référentiels et les relations avec les territoires.

Depuis le début de l'année sont intervenus plusieurs changements : le nouveau directeur général adjoint est Nicolas Paparoditis, le nouveau secrétaire général est Philippe Gerbe, un secrétaire général adjoint, Stéphane Valois, a été nommé, Nathalie Quelquejeu est la nouvelle DRH, venant du CESE, et Patrick Sillard est le nouveau directeur de l'ENSG-géomatique. Enfin, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'IGN accueillera une nouvelle agente comptable.

S'agissant du montage budgétaire de l'IGN pour l'année prochaine, à ce jour 179 M€ de recettes sont confirmés, dont 94 % sont contractualisés. Le directeur général a bon espoir d'atteindre 187,7 M€ d'ici la fin de l'année. L'IGN peut continuer à travailler dans l'enveloppe de son budget initial et il est donc proposé d'examiner un budget rectificatif au prochain conseil d'administration. Tous les interlocuteurs qui se sont mobilisés ces derniers mois pour le budget de l'IGN sont chaleureusement remerciés. Les rencontres avec les directeurs d'administrations centrales se sont poursuivies.

Dans le travail sur le COP et l'EPOM, une dimension ressort particulièrement : la dimension technologique de l'institut, qui est au cœur de la promesse et de l'activité de l'IGN au service de la puissance publique. L'établissement doit certes évoluer dans un environnement administratif, avec des règles juridiques et de gestion, mais il doit aussi beaucoup innover, parfois prendre des risques et investir dans des actifs technologiques et des compétences.

La première version du COP est visée pour le comité de pilotage du 30 septembre 2024. La question des moyens est essentielle dans le potentiel EPOM, et le souhait du directeur général serait de partager la trajectoire de cet EPOM avec le personnel et ses représentants.

Une autre perspective concerne la mission de l'IGEDD sur les deux établissements que sont l'IGN et le CEREMA. Les conclusions de l'inspection sont attendues à la rentrée et semblent rejoindre des réflexions, notamment afin de travailler avec les administrations centrales sur un cadre pluriannuel pour différentes activités.

**M. Bruno PATIER** se présente : il est le nouveau représentant de la direction du Budget.

**Mme la Présidente** souligne l'intérêt du COP pour apporter des perspectives dans un contexte d'incertitude et donc l'intérêt d'une réflexion collective sur une programmation pluriannuelle. Les conclusions de l'IGEDD sont en effet attendues notamment par rapport aux demandes de travailler

sur de grands projets, parallèlement à une diminution assez régulière de la subvention pour charge de service public (SCSP), sur laquelle les représentants du personnel ont déjà émis des alertes. Il importe de sécuriser la vie de l'établissement à la fois pour le service public et pour ceux qui y travaillent.

---

### 3 Point d'information sur l'avancement des grands projets

---

#### a. Artificialisation des sols

**M. Claude PÉNICAND**, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce sujet de l'artificialisation des sols (OCS-GE), qui s'appuie sur un traitement automatisé des données avec l'intelligence artificielle à l'échelle du territoire national.

En mars dernier, la production avait traité 21 départements ; aujourd'hui 37 départements ont été livrés, dont 11 pour lesquels l'ensemble du processus est totalement achevé, tandis que les 26 autres intègrent aussi les retours des correspondants sur les territoires pour aider à la qualification des données. Il reste à amorcer la production dans plusieurs départements, qui est planifiée.

À ce stade, 65 départements sont impliqués dans les boucles de correction initiées avec les utilisateurs. Ces échanges permettent de bien comprendre ce que représentent ces données et de corriger notamment la dimension usage des sols, parce que les fichiers déclaratifs de la DGFIP utilisés pour la production ne sont pas toujours complets ou à jour et nécessitent parfois des retours des utilisateurs.

Le calendrier prévoit l'achèvement de deux millésimes à la fin du troisième trimestre 2025.

Deux nouvelles couches de données ont été ajoutées, en lien avec la réglementation sur les parcs et jardins ouverts au public et sur les parcs photovoltaïques au sol. Dans les deux cas, une base de données est constituée par traitement ou avec les informations disponibles, puis les données sont mises en ligne sur un portail collaboratif, qui permet à des correspondants *in situ* de compléter ou d'ajuster ces informations. Ce travail a concerné d'abord l'Île-de-France, et la mise en ligne a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Un premier bilan de cette expérimentation sera réalisé avec la DGALN. Concernant les parcs photovoltaïques, la production est automatisée et confiée à une start-up spécialisée du nom de namR. 40 départements ont été produits à partir de cette méthode ; des ajustements restent nécessaires et seront pris en compte dans la production nationale.

Un troisième millésime de l'OCS-GE est en cours de préparation, sachant qu'il est prévu une actualisation des données tous les trois ans. Une analyse des points d'amélioration dans cette chaîne de production est effectuée pour encore mieux maîtriser les coûts et fiabiliser les étapes de sous-traitance, avant d'engager la production du troisième millésime à compter de mi-2025.

**Mme la Présidente** demande si les usagers de ces informations, les élus ou les responsables des services d'urbanisme se sont emparés de cette analyse.

**M. Pascal LORY** répond que des réunions ont été mises en place sur les cas d'usage des données, essentiellement pour mesurer l'artificialisation. Quelques cas d'usage un peu plus originaux sont observés, notamment sur la caractérisation des friches industrielles, l'imperméabilisation et l'usage des sols sur ces emprises, par exemple dans le Var. Les cas d'usage se multiplient, même si les usagers n'ont pas encore une vision complète de l'utilisation de ces données.

## b. Lidar HD

**M. Guillaume MELLIER**, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce point concernant le Lidar HD, qui vise à réaliser un relevé en trois dimensions du territoire, un relevé à haute densité, d'au moins 10 points par mètre carré. Ce programme est d'un coût initial de 60 M€, provenant des ministères, du FTAP, de France Relance et de collectivités locales (Régions et Départements).

En termes de conventionnement, la Région Occitanie a émis un avis favorable au dépôt d'un dossier FEDER pour des recettes complémentaires de l'ordre de 2 M€. La réponse est attendue fin 2024.

Depuis mai 2024, le projet Lidar HD est entré dans le suivi des « grands projets numériques de l'État ».

En matière d'acquisition des données, une campagne importante s'est déroulée durant l'hiver 23-24, réalisée à 85 %, sur le Nord-Ouest et la Guadeloupe (les mauvaises conditions météorologiques de cet hiver n'ont pas facilité ces acquisitions).

Le traitement des données implique une classification des nuages de points (végétation, routes, bâtiments...). La nouvelle version du processus de classification automatique, qui est aussi la version finale, a été mise en production en mai. Tous les nouveaux blocs seront traités avec cette chaîne de classification, et un rétrofit sera opéré sur les anciens blocs pour les amener tous à ce standard.

Des livraisons étaient prévues en juin pour la DGPR (pour des modèles numériques de terrain sur l'arc méditerranéen servant de supports à des simulations d'inondations, dans un souci de prévention), pour le MASA dans les départements du Sud-Est, ainsi que pour l'ONF à qui 14 nouveaux blocs ont été livrés.

Désormais, tous les blocs sont diffusés en aval du traitement. L'IGN commence à publier les premiers modèles numériques de terrain et de surface.

Le Lidar HD a permis jusqu'alors de réaliser la couverture aérienne de 439 500 m<sup>2</sup> de superficie, soit 79,9 % de la métropole. À ce jour, 126 blocs ont été classés.

Les données issues du Lidar HD sont aujourd'hui accessibles librement sur Géoservices.

Pour la fin du programme, le montant des recettes sécurisées s'établit actuellement à 50 M€ (après la contribution récente du PCRS Côte d'Or). Le coût global était estimé initialement à 60 M€, et il a été réévalué à 58,5 M€, du fait de coopérations avec les collectivités et surtout du passage à un traitement automatisé pour la classification.

Il n'est pas prévu d'acquisition cet été, mais une campagne aura lieu durant l'hiver 24-25. L'objectif est de finir le programme national d'ici deux ans, ce qui nécessite de compléter son financement pour la campagne d'acquisition 25-26. Un scénario de mise à jour est en cours de travail avec les commanditaires, dans le but de présenter un chiffre d'ici la fin de l'année.

**M. Patrick SOULÉ** espère que les 15 % manquants de la campagne 23-24 à cause des conditions météorologiques seront complétés. Il demande un point d'avancement sur le retraitement des acquisitions estivales, concernant la fiabilisation des données jusqu'au sol.

**M. Guillaume MELLIER** répond que ces travaux avancent de façon satisfaisante et que le traitement automatique sera complété d'un traitement manuel, notamment sur les cas d'usage de l'inondation, avec une attention particulière sur les blocs acquis en été, sur lesquels il existe des points d'amélioration par rapport à des problématique de champs cultivés et de rives de berge. En effet, la



végétation dense peut, dans certaines situations, limiter le nombre de points au sol. La cible est de traiter 4 blocs pilotes d'ici le mois d'octobre. Les résultats intermédiaires font l'objet d'échanges avec le service de prévention des crues, qui permet de confirmer que le traitement avance positivement.

**M. Rémi MASSON** indique que les cas d'usage du Lidar HD pour le MASA concernent actuellement plus la forêt et moins l'agriculture. Le ministère sera particulièrement attentif au bouclage du programme, dans le COP autant que possible, et il souhaiterait, à l'horizon 2027, au moment du renouvellement éventuel d'acquisitions, que le travail puisse s'inscrire dans le contexte de la préparation de la nouvelle PAC.

**M. Frédéric DELPORT** fait savoir que qu'un travail sur une convention est engagé avec l'IGN (y compris l'ENSG), l'ONF et l'INRAE, pour une détection de la desserte forestière, avec des données du Lidar HD, pour des usages de mobilisation du bois.

**Mme la Présidente** rappelle que le travail sur les dessertes forestières est un projet ancien, avant même la technologie Lidar. Il existait alors une forte réticence d'un certain nombre de propriétaires forestiers. Il conviendrait à présent de s'assurer de leur pleine information sur ce projet.

**M. Frédéric DELPORT** suppose que la loi incendie fera nécessairement progresser les choses sur ce point, puisqu'il existe maintenant des bases juridiques plus claires quant à l'établissement de cartes de desserte et à leur mise à disposition. Le dialogue est maintenu avec les propriétaires forestiers, et l'un des rôles du CNPF est de les sensibiliser sur la nécessaire communication d'un certain nombre de leurs données, en particulier pour tous les intervenants de la lutte contre l'incendie.

**Mme Blandine VINSON-ROUCHON** demande si la Guyane sera couverte par la campagne Lidar HD. L'intérêt serait d'identifier les zones de défrichage autour de l'orpaillage clandestin.

**M. Guillaume MELLIER** répond que la Guyane n'est pas incluse dans le programme initial. Pour le moment, l'IGN n'est pas en mesure d'ajouter ce département, compte tenu des capacités de financement.

**M. Sébastien SORIANO** précise que la couverture de la Guyane est cependant bien prévue dans le projet d'artificialisation des sols (OCS-GE), ce qui pourra apporter des enseignements relatifs au problème soulevé.

**Mme Blandine VINSON-ROUCHON** pose la question de difficultés techniques particulières liées au survol de la Guyane.

**M. Guillaume MELLIER** répond que si ce département est ajouté au programme, seule une partie du territoire sera vraisemblablement concernée : la bande littorale et le long des fleuves. Pour le reste du territoire, qui est forestier et non occupé, d'autres techniques d'acquisition de données sont plus adaptées, comme le satellite. Des difficultés additionnelles tiennent au fait que les acquisitions sont plus coûteuses, compte tenu des moyens à mobiliser.

**Mme la Présidente** demande si cette technologie a vocation à devenir une technologie de référence et sera entretenue comme une norme de production d'information de l'IGN.

**M. Sébastien SORIANO** parle d'un virage technologique pour l'IGN, qui a beaucoup innové dans la captation des données et dans leur traitement. L'institut entend valoriser les données Lidar pour entretenir des maquettes 3D. Cette technologie s'inscrit dans une trajectoire cohérente vers l'utilisation de la 3D et de la simulation. Il reste à moduler le financement et le rythme de mise à jour des données.

**Mme la Présidente** demande au représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche si des laboratoires sont intéressés par cette technologie innovante.

**M. Pascal ESTRAILLIER** répond que de nombreux laboratoires peuvent être associés à ces aspects technologiques et que plusieurs programmes utilisant cette technologie peuvent impliquer des laboratoires, plutôt de manière indirecte ou connexe.

**M. Éric PEYROUSE** relève qu'il manque 9 M€ pour finir le programme et qu'il sera nécessaire de réunir des financements à hauteur de 58,5 M€. La CFDT est inquiète quant à l'achèvement du programme, qui est censé concerner « l'ensemble du territoire métropolitain » selon une communication de l'établissement. Certains territoires ne comprendraient pourquoi ils ne seraient pas couverts par le Lidar HD, par cette action publique, alors que l'IGN en fait la publicité.

**M. Bruno PATIER** demande quels sont les moyens mis en œuvre pour récupérer les millions manquants.

**M. Guillaume MELLIER** confirme qu'il manque à ce jour 8,5 M€. Le financement espéré du FEDER Occitanie est chiffré à 2 M€. Il reste donc à rassembler 6,5 M€. Pour ce faire, l'IGN a la volonté de poursuivre les discussions avec les commanditaires, c'est-à-dire les administrations centrales intéressées aux résultats et usages du programme, et les collectivités territoriales. À ce stade, quelques centaines de milliers d'euros pourraient provenir des collectivités, peut-être du Grand Paris et de certains territoires d'Outre-Mer. Des discussions se poursuivent en particulier avec la DGPR pour le prolongement de travaux en cours et pour permettre une pleine utilisation des données.

**M. Sébastien SORIANO** tient à ce que le programme soit financé par les commanditaires, et il constate que l'IGN a déjà réussi à obtenir des financements pour ce projet. Il serait dommage que le référentiel ne soit pas complet. Il faut souligner que l'institut est sur le point de boucler ce programme pour un coût inférieur au montant initial, grâce à des chaînes d'automatisation, prouvant encore une fois que service public et innovation peuvent aller de pair.

**Mme la Présidente** ne comprend pas une forme d'ignorance de la part du ministère de l'Intérieur et de l'ANCT quant à ce projet Lidar. Il lui a été rapporté qu'assez récemment, un hélicoptère a survolé l'établissement pour effectuer des prises de vue géographique pour le compte de ce ministère. Cela pose question sur la bonne utilisation de l'argent public. Plutôt que de faire ses propres vues aériennes du bois de Vincennes, ce partenaire pourrait s'appuyer sur un système d'information géographique national qui existe par ailleurs.

### c. Géoplateforme

**M. Jean-Luc COUSIN**, directeur adjoint des systèmes d'information, rappelle que le calendrier de migration du Géoportail vers la Géoplateforme était contraint. En effet, l'arrêt d'exploitation du Géoportail était prévu à la fin mars 2024. À ce jour, 85 % des utilisateurs ont migré sur l'API de la Géoplateforme ; il reste encore 15 % d'utilisateurs qui font appel à l'API du Géoportail, ce qui a nécessité de développer un système de redirection.

Le Géoportail gérait 250 millions de requêtes et diffusait 3-4 To de données par jour. L'opération de bascule était donc assez délicate d'un point de vue technique, mais aussi pour l'accompagnement des utilisateurs. Une cellule de crise avait été mise en place, mais elle a été arrêtée car il y avait très peu de retours des utilisateurs.

Le taux de disponibilité des services Géoplateforme atteint 99,5 % par mois, ce qui est satisfaisant. La performance du système doit encore être améliorée pour résoudre de petits problèmes de disponibilité lors de pics d'utilisation.

L'IGN travaille aussi sur les coûts d'exploitation de la Géoplateforme, qui sont relativement élevés.

Toutes les données produites par l'IGN sont disponibles sous forme de fichiers téléchargeables. La majorité de ces données est également disponible sous forme de flux.

**M. Guillaume MELLIER** présente l'offre de services de la Géoplateforme, autour de cinq thèmes :

- consulter et utiliser des géodonnées, par des catalogues et des cartes ;
- créer des cartes personnalisées, avec des outils de géovisualisation ;
- stocker, traiter et partager des données en toute autonomie depuis cartes.gouv.fr et sur des sites, applications ou sur le SIG de l'utilisateur ;
- gérer et animer des communautés, éditer les données dans des communautés ouvertes ou fermées (*open data* ou données ouvertes à un nombre limité d'acteurs) ;
- ajouter de nouvelles fonctionnalités, étendre et enrichir la plateforme grâce aux outils mis à disposition.

L'investissement initial de la Géoplateforme est porté par l'IGN : 23 M€, avec une contribution de 3,6 M€ du fonds pour la transformation de l'action publique. Le modèle économique vise à ce que le budget de fonctionnement annuel, estimé à 6 M€, soit partagé entre les utilisateurs et l'IGN, à parts à peu près égales, grâce aux gros contributeurs.

L'offre Géoplateforme est accessible selon trois niveaux : découverte, essentiel, premium.

Le premier niveau (découverte) permet de tester la Géoplateforme et cartes.gouv.fr, en disposant de 100 Go et de 20 couches de données (supprimées trimestriellement).

Le niveau d'utilisation dit essentiel permet des usages standards, avec un espace dédié, 500 Go hébergés, jusqu'à 50 couches et une diffusion de 1 To par an. L'accès est également gratuit.

Le niveau premium affiche des tarifs par palier de consommation, de 10 k€ (par exemple pour un PCRS départemental) jusqu'à 200 k€ et même au-delà de ce seuil (pour des portails nationaux).

**Mme la Présidente** remercie les équipes de la direction des systèmes d'information et de la direction des opérations et des autres unités de l'IGN qui recueillent les doléances des utilisateurs pour cette bascule et cette mise en place de la Géoplateforme, qui offre des perspectives enthousiasmantes.

**M. Charles HUOT** demande si une augmentation du nombre de requêtes a été constatée et si les problèmes rencontrés sont dus à des problèmes de performance du logiciel ou de l'infrastructure.

**M. Jean-Luc COUSIN** constate de nouvelles requêtes avec le succès de l'application mobile. Des quotas ont toutefois été appliqués pour réduire l'impact du service de téléchargement de fichiers sur l'infrastructure. Le système a été conçu pour être hébergé dans un système de *cloud*, donnant ainsi la possibilité d'une extension des capacités en fonction des requêtes, mais qui nécessitent d'être limitées en raison de l'augmentation des coûts. L'architecture de la Géoplateforme ne présente pas de problèmes de conception, elle est même parfaitement adaptée à des charges plus importantes.

**Mme la Présidente** demande à M. Huot si les utilisateurs sont prêts à utiliser les fonctionnalités d'hébergement de la Géoplateforme.

**M. Charles HUOT** répond par la positive et renouvelle sa proposition d'inviter l'IGN à présenter la Géoplateforme à différents acteurs, des PME spécialisées dans le domaine digital mais aussi de grandes entreprises, dans divers secteurs d'activité (construction, distribution...).

**M. Timothée ROYER** entend que le coût d'exploitation de la Géoplateforme est plus élevé que prévu. Deux leviers sont activés pour faire face à cette hausse : une offre premium et une optimisation des coûts. Un scénario d'internalisation est même à l'étude pour réduire les coûts. L'infrastructure étant sollicitée toute la journée et tous les jours, quelle solution existe à l'IGN pour assurer un service d'infogérance qui soit opérationnel toute la journée ?

**M. Jean-Luc COUSIN** répond qu'il n'existe pas aujourd'hui de contrat d'exploitation en heures non ouvrées ; or, la disponibilité est meilleure en période non ouvrée qu'en période ouvrée. Cela s'explique à la fois par une moindre sollicitation mais aussi par le fait d'avoir développé un système capable de s'autoréparer en cas de dysfonctionnement. De cette façon, le taux de disponibilité est important. L'objectif est de capitaliser sur le système le plus résilient possible dans la perspective d'une réinternalisation, pour éviter de recourir à un système d'astreintes.

**M. Sébastien SORIANO** rappelle que l'IGN fait voler des avions parfois le dimanche au pied levé. Il considère que la question de la maîtrise de la capacité opérationnelle doit se poser sur l'infrastructure numérique, qui doit héberger des services essentiels au fonctionnement des services publics. Il souhaite qu'une option de réinternalisation soit étudiée très sérieusement, d'abord avec un chef de projet qui pourra élaborer des scénarios, puis une concertation des organisations syndicales sera menée pour étudier les différentes dimensions d'un tel projet, notamment la question des astreintes.

**M. Éric PEYROUSE** demande s'il est envisageable de disposer d'une étude d'impact énergétique lié à l'hébergement de la Géoplateforme.

**M. Jean-Luc COUSIN** apporte un premier élément de réponse : l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE), qui rapporte l'énergie consommée par un datacenter par rapport à l'énergie consommée par les équipements informatique, est à 1,4 pour le datacenter de l'IGN à Saint-Mandé, alors que les datacenters d'OVH disposent de PUE plus optimisés. L'utilisation du *cloud* permet déjà de réduire l'impact carbone de la Géoplateforme. D'autres solutions techniques peuvent être travaillées, par exemple la résolution des images diffusées et donc la réduction des données gérées.

**M. Sébastien SORIANO** souligne que l'IGN s'inscrit dans la notion de service public écoresponsable. Le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a relevé que l'IA française a un impact écologique dix fois moins important que l'IA américaine grâce au nucléaire.

**M. Patrick SOULÉ** suppose que Géorisques, qui est exploité par un autre établissement public, pourrait à l'avenir être hébergé sur la Géoplateforme. Il indique qu'il faudra bien clarifier les coûts de l'hébergement, notamment pour les gros utilisateurs.

---

## 4 Attribution de marchés

---

### a. Marché relatif à la nomination des commissaires aux comptes pour les exercices comptables 2024 à 2026 (délibération n° 5)

**M. Philippe GERBE** explique que l'IGN n'a pas l'obligation de recourir à des commissaires aux comptes depuis 2015, mais continue à le faire, ce qui permet à la direction et au conseil d'administration de recevoir une bonne information et de disposer d'une trace utile pour tout le

monde. Le coût du marché de certification par les commissaires aux comptes est de 35 k€ par an, pour trois ans et non plus pour cinq.

Trois sociétés ont répondu : la société sortante, la société précédente qui n'avait pas remporté le marché en 2017, et un cabinet. Le prix représentait 70 % de la notation. Le cabinet sortant a optimisé le nombre d'heures consacrées à l'IGN. La commission d'appels d'offres propose de retenir le cabinet Cofacom Alliance Expert pour un montant estimé à 94,5 k€ sur la durée du marché.

**Mme la Présidente** remercie l'agent comptable et le contrôle budgétaire pour leur appui quotidien. Elle est d'avis que le rôle d'un commissaire aux comptes peut être appréciable, d'autant que l'une de ses obligations est désormais de regarder la dimension écologique dans les finances.

**M. Éric PEYROUSE** précise que même si la certification n'est pas obligatoire, la CFDT est favorable à l'attribution du marché.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

## **b. Marché de nettoyage des locaux de Saint-Mandé et de Villefranche-sur-Cher (délibération n) 6)**

**M. Philippe GERBE** explique qu'en raison de la rénovation à venir des bâtiments K et L de Saint-Mandé, il a été demandé pour ce site un nettoyage pour tous les autres locaux, et des prestations complémentaires, ajustées en fonction du début des travaux pour ces bâtiments K et L. 13 offres ont été reçues pour Saint-Mandé, 4 pour le site de Villefranche-sur-Cher. La notation reposait à 60 % sur la valeur technique, à 40 % sur le prix. En cas de changement de prestataire, le nouveau a l'obligation de reprendre le personnel.

Pour Saint-Mandé, il est proposé de retenir la société Rénov Action Propreté, qui est le prestataire actuel. Le coût estimé est de 620 k€ par an, moindre que le coût actuel, le candidat ayant pris en compte le fait que moins de locaux seront à nettoyer. Derichebourg est proposé pour le marché pour Villefranche-sur-Cher.

**M. Patrick SOULÉ** rapporte que la commission des marchés a clairement considéré que Rénov Action Propreté proposait la meilleure offre. Elle recommande de faire attention à ce que Derichebourg reprenne bien les salariés.

**M. Timothée ROYER** s'étonne que les prix proposés par Derichebourg soient divisés par eux par rapport au coût annuel indiqué dans la fiche, et il espère que cette baisse n'est pas du dumping social.

**M. Philippe GERBE** explique que le montant indiqué dans la fiche a été calculé en mai sur une année glissante et que le montant élevé est dû à des commandes complémentaires de nettoyage liées au réaménagement de l'imprimerie et l'arrivée de personnes pendant cette période.

**M. Éric PEYROUSE** insiste sur le respect des conditions de travail de la part du prestataire.

**Mme la Présidente** rappelle que les conditions de travail et la dimension sociale font partie des critères déterminants dans le choix d'un prestataire.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 12

Abstention : 3 (CFDT)

Contre : 0

### c. Accord-cadre relatif à la conception-réalisation de supports de communication (délibération n° 7)

**M. Dominique JEANDOT**, directrice de la communication, présente un marché de réalisation de supports écrits (imprimés ou en ligne), en renfort des compétences existantes au sein de la direction de la communication. Ce marché comprend des travaux de conception, de rédaction, de création, d'illustration, de réalisation destinés à des documents d'édition. *L'Atlas de l'IGN* est entièrement conçu et réalisé en externe, de même que la revue interne *Échanger* (6 numéros par an), le rapport annuel d'activité et différentes brochures et plaquettes professionnelles.

Le montant maximal de 400 k€ du précédent accord-cadre a été atteint assez rapidement, du fait de la nouvelle stratégie de l'IGN, qui s'est traduite par une communication plus dynamique et plus marquée, par la création de *l'Atlas de l'anthropocène*, par la refonte des couvertures de cartes (travaux qui n'avait pas été anticipés lors de l'expression du besoin de l'AO) et par la nécessité d'externaliser la maquette de la revue *Échanger* suite au départ d'un agent.

Le présent accord-cadre est conclu pour deux ans, renouvelable deux fois un an. Le montant maximal est de 800 k€ pour toute la durée. Une vigilance particulière sera apportée afin de ne pas atteindre le plafond de 800k€.

7 offres sur 8 étaient recevables. Les candidats ont été évalués notamment sur un cas pratique : une proposition de conception et réalisation (non finalisée) pour le rapport d'activité. La commission des marchés du 25 juin a donné un avis favorable à la signature de l'accord-cadre avec l'agence All Contents, titulaire du précédent marché.

**M. Stéphane PELLE** rappelle que lors du conseil d'administration du 8 décembre 2023, une évolution de la commission d'appels d'offres avait été présentée et que la CFDT avait voté favorablement cette délibération. Il demande si des difficultés de fonctionnement ont été observées avec la nouvelle composition, qui a été réduite.

**M. Philippe GERBE** n'a pas relevé de difficultés avec les commissions d'appels d'offres (CAO), différentes de la commission des marchés. Les marchés en dessous de 400 k€ pour les prestations et de 1 M€ pour les fournitures et travaux peuvent être signés par le directeur général après avis d'une CAO interne. Au-delà de ces seuils, le directeur général peut apposer sa signature après avis de la commission des marchés. Si les montants dépassent 1,5 M€ pour les prestations ou 2 M€ pour les travaux, c'est le conseil d'administration qui valide l'attribution des marchés après avis de la commission des marchés.

**M. Patrick SOULÉ**, représentant du conseil d'administration pour la commission des marchés, tient à remercier M. Richard qui assure la présidence de cette commission.

**Mme la Présidente** confirme le bon fonctionnement de cette commission des marchés.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 12

Abstention : 3

Contre : 0

---

## 5 Information sur l'adhésion de l'IGN

---

### a. À des organisations internationales dans le domaine de la forêt : ENFIN, IUFRO et EFI

**M. Guillaume MELLIER** explique que l'adhésion de l'IGN à des organisations internationales a pour but d'accroître la visibilité de l'activité de l'institut et de renforcer certaines de ses capacités.

L'adhésion à ENFIN (réseau européen des inventaires forestiers nationaux), réseau informel qui existe depuis 15 ans, et qui va se formaliser sous le statut d'association loi 1901, domiciliée à Saint-Mandé, est de nature à améliorer pour l'IGN sa capacité d'influence auprès des décideurs européens et à l'aider dans le partage de bonnes pratiques. La contribution de l'établissement à cette association se matérialise par la création d'un poste d'un coordinateur, dont la prise en charge pérenne doit être discutée avec les tutelles.

La deuxième adhésion est celle à IUFRO, Union internationale des instituts de recherche forestière, regroupant plus de 600 membres de 115 pays. La cotisation est de 800 € par an.

Enfin, l'IGN adhère à Institut européen de la forêt (EFI), qui compte 130 membres dans 30 pays européens, et dont le siège est en Finlande. Le coût de la cotisation annuelle est de 2 000 € par an.

**M. Sébastien SORIANO** confirme que ces adhésions s'inscrivent dans la volonté de l'IGN de participer activement aux enjeux forestiers, à l'échelle européenne et internationale. Les enjeux sur le monitoring forestier sont très importants.

**Mme la Présidente** demande si le ministère de l'Agriculture soutient cette démarche.

**M. Rémi MASSON** répond positivement.

**M. Frédéric DELPORT** précise que l'institut de recherche du CNPF a également des liens avec IUFRO et EFI, et il trouve tout à fait intéressant que l'IGN s'implique dans ces enjeux internationaux forts.

### b. Au GIS Biomasse

**M. Guillaume MELLIER** indique que le groupement d'intérêt scientifique sur la biomasse, qui est en cours de création, se veut une instance d'expertise scientifique travaillant à la disposition de données, d'indicateurs et d'analyses sur la production de biomasse, aquatique et forestière. Cette création est soutenue par le Secrétariat général à la planification écologique, avec quatre membres fondateurs : IGN, INRAE, AgriMer et ADEME. Un comité de liaison de ce GIS sera composé de représentants de l'administration centrale (MASA, MEFSIN, MTECT, MESR et SGPE). L'intérêt pour l'IGN est de le positionner comme un acteur important sur les questions de valorisation de biomasse. Il est prévu que l'institut mette à disposition un demi-ETP, principalement pour la valorisation des travaux existants.

**M. Charles HUOT** demande si Engie participe au GIS

**M. Nicolas LAMBERT** répond négativement. Les filières économiques seront représentées dans la gouvernance du GIS à travers le Comité des partenaires qui s'appuiera sur la Commission Technique Interfiliales (CTI) Bioéconomie de FranceAgriMer, dont l'organisation et la composition seront adaptées en conséquence. La composition du GIS peut évoluer en fonction des demandes et des besoins.

**M. Éric PEYROUSE** trouverait pertinent de connaître l'apport des adhésions à ce type de groupement dans la production de l'IGN.

**Mme la Présidente** est d'avis qu'il ne serait pas pensable que l'IGN ne participe pas à un tel groupement. Au niveau européen, l'institut est souvent en avance par rapport à des structures dans des pays voisins. Un suivi de ces adhésions peut être évoqué chaque année, et il faut aussi valoriser en interne la participation de l'IGN à des groupements scientifiques.

**M. Nicolas PARARODITIS** souligne l'enjeu d'un échange de connaissances au niveau mondial et d'une discussion sur des sujets qui peuvent être harmonisés à l'échelle européenne.

---

## **6 Points divers**

---

**M. Sébastien SORIANO** tient à rassurer les partenaires de la Géoplateforme quant à sa disponibilité durant les Jeux Olympiques.

**Mme la Présidente** précise que le prochain conseil d'administration aura lieu le 20 septembre 2024 au matin.

Elle remercie M. Frédéric DEVAUX, agent comptable depuis novembre 2014, pour son travail de qualité.

Elle salue Patrick SOULÉ, qui assistait à son dernier conseil d'administration, auquel il participait depuis 2018.

Elle remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration et clôt la séance.

***Fin de la séance du conseil d'administration à 11 h 50.***



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2024  
N° 2024-09**

**Approbation du budget rectificatif de l'exercice 2024**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2024,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2°,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 485 ETPT, dont 1 422 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 190 712 600 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 119 150 126 € personnel
  - 60 484 592 € fonctionnement
  - 11 077 882 € investissement
- 194 534 824 € de crédits de paiement dont :
  - 119 150 126 € personnel
  - 61 906 130 € fonctionnement
  - 13 478 569 € investissement
- 185 130 151 € de prévisions de recettes
- - 9 404 673 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 9 404 673 € de variation de trésorerie
- 498 448 € de résultat patrimonial
- 10 588 448 € de capacité d'autofinancement
- - 8 890 121 € de variation du fonds de roulement

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente

Signé par :  
  
33658C49E7B8449...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE

# Budget Rectificatif n°1 2024

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1422	63	1485

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) : 1422

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En €	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	1 422	113 373 733	63	2 545 979	1 485	119 153 626
<b>1 - TITULAIRES</b>	730	65 893 636			730	65 893 636
* Titulaires État	269	26 558 742			269	26 558 742
* Titulaires organisme (corps propre)	461	39 334 894			461	39 334 894
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	692	47 480 096	43	1 796 471	734	49 276 567
* Contractuels de droit public	692	47 480 096	43	1 796 471	734	49 276 567
øCDI	510	37 548 732			510	37 548 732
øCDD	177	8 976 489	43	1 796 471	220	10 772 960
- Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	4	954 876	-	-	4	954 876
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
øCDI	-	-			-	-
øCDD	-	-	-	-	-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			20	749 508	20	749 508
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						3 233 914

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	5	449 248
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	4	292 781
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	1	156 467

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	1	40 000
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	1,00	40 000
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	0,00	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

# Budget Rectificatif n°1 2024

## Tableau 2 Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
En k€	Exécution 2023		BI 2024		BR1		Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel (1)+(2)</b>	<b>117 510</b>	<b>117 510</b>	<b>121 171</b>	<b>121 171</b>	<b>119 150</b>	<b>119 150</b>	<b>180 308</b>	<b>183 853</b>	<b>184 130</b>	<b>Recettes Globalisées</b>
Masse salariale hors CAS (1)	98 929	98 929	101 825	101 825	100 310	100 310	<b>93 734</b>	<b>90 894</b>	<b>90 167</b>	<b>SCSP + Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont CDD RPG Ilôts</i>	1 858	1 858	2 277	2 277	1 806	1 806	83 755	84 450	89 607	dont SCSP historique (dont compensation point d'indice)
<i>dont assèchement dettes IS et ISS</i>	-	-			-	-	<b>9 979</b>	<b>6 444</b>	<b>560</b>	<b>dont Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont augmentations du point d'indice 2022 et 2023</i>	1 173	1 173			627	627	4 011	-	-	dont amendement
<i>dont Oeuvres sociales</i>	1 528	1 528	1 797	1 797	1 773	1 773	3 228	5 800	-	dont compensation du point d'indice
Charges de pensions civiles (2)	18 581	18 581	19 346	19 346	18 841	18 841	3 589	644	560	dont compensation TVA
							(849)	-	-	dont reprise en gestion
							<b>3 772</b>	<b>10 359</b>	<b>10 363</b>	<b>Autres subventions</b>
							2 336	9 615	9 205	dont subventions Etat
							1 356	310	-	dont subventions collectivités territoriales
							80	434	1 133	dont autres subventions
							<b>25 258</b>	<b>28 262</b>	<b>32 576</b>	<b>Chiffre d'affaires (hors grands projets)</b>
							6 848	6 460	6 115	dont grand public
							5 725	8 551	9 241	dont marché professionnel
							12 685	13 251	17 220	dont marché défense espace
									-	dont divers
<b>Fonctionnement</b>	<b>53 683</b>	<b>58 166</b>	<b>59 719</b>	<b>58 629</b>	<b>60 485</b>	<b>61 906</b>				
<i>dont fonctionnement courant</i>	25 117	24 720	24 618	24 618	27 935	27 054				
<i>dont sous traitance courante</i>	1 776	3 935			2 499	3 312				
<i>dont surcoût TVA 2021-2023</i>			3 799	3 799	3 589	3 589				
<i>dont surcoût TVA 2024</i>			644	644	560	560				
<i>dont loyer Toulouse</i>			7 640	382	-	-				
<i>dont Grands Projets et appui aux politiques publiques</i>										
<i>dont GEOMAPS</i>	-	-	-	-	-	-				
<i>dont GEOMAPS V2</i>	14 084	14 506	12 366	15 883	14 655	13 096				
<i>dont GEOMAPS V3</i>										
<i>dont T-rex</i>	3 432	3 432	230	1 952	230	1 953				
<i>dont sous-traitance Artificialisation des sols</i>	2 755	1 250	3 115	3 149	3 000	3 600				
<i>dont nouveaux grands projets</i>										
<i>dont RPCU</i>					-	-				
<i>dont BAN</i>			400	400	424	424				
<i>dont LIDAR HD</i>	3 998	8 552	2 225	3 120	2 250	2 800				
<i>dont GEOPATEFORME</i>	2 521	1 770	4 682	4 682	5 343	5 519				
<b>Investissement</b>	<b>12 898</b>	<b>11 447</b>	<b>10 271</b>	<b>12 720</b>	<b>11 078</b>	<b>13 479</b>				
<i>dont unité d'Impression villefranche</i>	461	-	100	400	118	579				
<i>dont rénovation bâtiments K et L =&gt; OFB</i>	-	-	-	-	2 362	753				
<i>dont sécurisation</i>	6	93	-	420	-	592				
<i>dont geoplateforme</i>	3 016	3 240	3 000	3 360	3 007	4 040				
<i>dont avion</i>	1 640	1 687	-	720	-	864				
<i>dont SIFAC</i>	48	-	350	400	-	50				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>184 092</b>	<b>187 123</b>	<b>191 161</b>	<b>192 521</b>	<b>190 713</b>	<b>194 535</b>				
							<b>31 851</b>	<b>40 600</b>	<b>44 175</b>	<b>Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>
							11 131	10 500	10 500	dont Registre parcellaire graphique
							2 270	-	-	dont GEOMAPS
							11 719	16 261	24 427	dont GEOMAPSV2
							-	2 500	-	dont GEOMAPSV3
							2 432	3 064	3 064	dont T-rex
							4 298	8 275	6 184	dont Artificialisation des sols
							<b>2 875</b>	<b>290</b>	<b>1 090</b>	<b>Autres produits</b>
							<b>22 819</b>	<b>13 448</b>	<b>5 759</b>	<b>Dotation d'investissement</b>
							16 383	10 195	2 001	dont Lidar HD
							14 035	6 520	-	<i>Lidar HD FTAP</i>
							2 050	2 450	1 057	<i>Lidar HD DGPR</i>
							298	1 225	944	<i>Lidar HD Autres financeurs</i>
							2 500	-	-	dont FTAP Géoplateforme
							3 926	3 253	3 288	dont PCRS
							-	-	470	dont autres dotations (BAN)
							10	-	-	dont jumeaux numériques
									-	dont RPCU
									-	<b>Dont produits de cessions d'actifs</b>
							<b>1 135</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>Recettes fléchées</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>181 443</b>	<b>184 853</b>	<b>185 130</b>	<b>185 130</b>	<b>185 130</b>	<b>185 130</b>				
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>5 679</b>	<b>7 667</b>	<b>9 405</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>

# Budget Rectificatif n°1 2024

## Tableau 3 Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
en k€								
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	17 241	17 241	1 284	1 307	105	225	18 631	18 772
Elaborer une description du territoire	48 542	48 542	16 826	17 130	2 774	11	68 141	65 683
Organiser la diffusion et le partage de données	17 932	17 932	5 158	5 251	4 753	8 000	27 843	31 184
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 103	9 103	1 931	1 966	212	449	11 246	11 518
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 625	6 625	22 552	23 289	0	0	29 176	29 914
Pilotage et administration générale	19 708	19 708	12 733	12 963	3 235	4 794	35 676	37 465
<b>TOTAL</b>	<b>119 150</b>	<b>119 150</b>	<b>60 485</b>	<b>61 906</b>	<b>11 078</b>	<b>13 479</b>	<b>190 713</b>	<b>194 535</b>

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Budget	Recettes							
	Recettes globalisées						Recettes fléchées	Total
	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
en k€								
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		9 370	4 825		16 684	2 001	0	32 879
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		673	2 257			470	1 000	4 401
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité		0	15 928		27 491			43 419
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		223	1 563			3 288		5 073
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		98	1 889	1 090				3 077
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			6 115					6 115
Subvention pour charges de service public	90 167							90 167
<b>TOTAL</b>	<b>90 167</b>	<b>10 363</b>	<b>32 576</b>	<b>1 090</b>	<b>44 175</b>	<b>5 759</b>	<b>1 000</b>	<b>185 130</b>

# Budget Rectificatif n°1 2024

**Tableau 4**  
**Tableau d'équilibre financier**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	5 679	7 667	9 405	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)							Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	12 624	12 598	2 847	11 668	12 598	2 847	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	29						Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>18 332</b>	<b>20 266</b>	<b>12 251</b>	<b>11 668</b>	<b>12 598</b>	<b>2 847</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)= (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 663</b>	<b>7 667</b>	<b>9 405</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	-		-			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
bondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	-	-	-	6 663	7 667	9 405	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléc
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>18 332</b>	<b>20 266</b>	<b>12 251</b>	<b>18 332</b>	<b>20 266</b>	<b>12 251</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

# Budget Rectificatif n°1 2024

**Tableau 5**  
**Opérations pour comptes de tiers**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	2 847	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		2 847
<b>TOTAL</b>			<b>2 847</b>	<b>2 847</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

# Budget Rectificatif n°1 2024

Tableau 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	PRODUITS	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024
<b>Personnel</b>	<b>110 026</b>	<b>115 171</b>	<b>112 650</b>	<b>SCSP + mesures conjoncturelles</b>	<b>93 734</b>	<b>90 894</b>	<b>90 167</b>
dont masse salariale hors CAS	91 445	95 825	93 810	dont SCSP historique	83 755	84 450	89 607
dont CDD RPG Ilôts	1 858	2 277	1 806				
dont œuvres sociales	1 505	1 797	1 773	<b>Mesures conjoncturelles</b>	<b>9 979</b>	<b>6 444</b>	<b>560</b>
dont charges de pensions civiles	18 581	19 346	18 841	dont compensation du point d'indice	3 228	5 800	-
				dont compensation amendement parlementaire	4 011	-	-
				dont compensation dette IS			
				dont compensation MESRI			
				dont accompagnement FAIRH			
				dont compensation TVA	3 589	644	560
				dont reprise de gestion	- 849		
				<b>Autres subventions</b>	<b>6 573</b>	<b>12 697</b>	<b>11 363</b>
				dont subventions Etat	5 432	11 291	9 205
				dont subventions collectivités territoriales	93	406	25
				dont autres subventions	495		1 133
				dont recettes fléchées	552	1 000	1 000
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>72 514</b>	<b>60 930</b>	<b>62 190</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>62 714</b>	<b>62 877</b>	<b>66 429</b>
dont fonctionnement courant et sous-traitance courante	38 989	30 718	36 865	dont grand public	6 807	6 460	6 115
dont surcoût TVA		644	560	dont marché professionnel	5 620	7 955	9 241
dont loyer Toulouse		382	-	dont marché défense espace	14 316	16 719	12 230
				dont RPG	10 911	10 500	10 500
dont sous-traitance Géomaps		-	-	dont Geomaps	64	-	-
dont sous-traitance Géomaps v2	18 025	15 883	10 469	dont Geomaps v2	16 280	15 883	19 170
dont sous-traitance T-Rex	3 974	1 952	1 953	dont T-Rex	3 619	1 952	2 669
dont LIDAR HD	8 577	3 120	2 800				
dont BAN		400	424	dont BAN		400	470
dont artificialisation des sols	1 179	3 149	3 600	dont artificialisation des sols	5 096	3 008	6 035
dont géoplateforme	1 770	4 682	5 519				
Autres charges				<b>Autres produits</b>	<b>2 288</b>	<b>290</b>	<b>1 090</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>14 755</b>	<b>14 800</b>	<b>13 338</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>30 946</b>	<b>26 630</b>	<b>19 627</b>
dont dotation aux amortissements	13 202	12 500	12 838	dont stocks et production immobilisée	27 709	21 630	16 379
dont dotation aux provisions	607	2 300	500	dont quote part de subv d'investissement et produit des amortissements neutralisés	2 384	3 000	2 641
dont valeur comptable des actifs cédés	947			dont reprise de provisions	854	2 000	607
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>197 296</b>	<b>190 902</b>	<b>188 178</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>196 255</b>	<b>193 388</b>	<b>188 677</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 486</b>	<b>498</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>1 041</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>197 296</b>	<b>193 388</b>	<b>188 677</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>197 296</b>	<b>193 388</b>	<b>188 677</b>

### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 1 041</b>	<b>2 486</b>	<b>498</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 808	14 800	13 338
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 854	- 2 000	- 607
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	947	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 1 218	-	-
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 2 384	- 3 000	- 2 641
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>9 259</b>	<b>12 286</b>	<b>10 588</b>

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024	RESSOURCES	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>9 259</b>	<b>12 286</b>	<b>10 588</b>
<b>Investissements</b>	<b>39 473</b>	<b>34 350</b>	<b>29 858</b>	Financement de l'actif par l'État	16 426	10 912	7 434
dont investissements de production	11 764	12 720	13 479	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	3 588	3 253	2 946
dont production immobilisée	27 709	21 630	16 379	Autres ressources	1 221		
dont bâtiments administratifs mis à disposition				Financements des actifs mis à disposition des établissements - Etat			
<b>Acquisition d'immobilisation financières</b>				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>39 473</b>	<b>34 350</b>	<b>29 858</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>30 494</b>	<b>26 452</b>	<b>20 968</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)</b>	<b>8 979</b>	<b>7 898</b>	<b>8 890</b>

### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2023	BI 2024	BR1 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 8 979	- 7 898	- 8 890
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 2 316	- 231	515
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 6 663	- 7 667	- 9 405
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	16 502	13 442	7 612
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 9 756	- 2 847	- 9 242
Niveau de la TRESORERIE	26 258	16 289	16 854
<b>Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>35</b>



# Budget Rectificatif N°1 2024

Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>26 258 K€</b>	<b>54 110 K€</b>	<b>42 894 K€</b>	<b>25 747 K€</b>	<b>46 962 K€</b>	<b>34 750 K€</b>	<b>24 339 K€</b>	<b>43 867 K€</b>	<b>42 159 K€</b>	<b>32 310 K€</b>	<b>23 816 K€</b>	<b>23 751 K€</b>	<b>-33 156 K€</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>	<b>39 875 K€</b>	<b>1 306 K€</b>	<b>4 466 K€</b>	<b>34 814 K€</b>	<b>1 218 K€</b>	<b>5 002 K€</b>	<b>37 071 K€</b>	<b>12 832 K€</b>	<b>3 018 K€</b>	<b>7 572 K€</b>	<b>15 709 K€</b>	<b>22 247 K€</b>	
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>30 450 K€</b>	<b>1 147 K€</b>	<b>1 100 K€</b>	<b>28 883 K€</b>	<b>538 K€</b>	<b>5 002 K€</b>	<b>30 840 K€</b>	<b>1 806 K€</b>	<b>1 891 K€</b>	<b>6 723 K€</b>	<b>11 633 K€</b>	<b>11 020 K€</b>	<b>131 034 K€</b>
Subvention pour charges de service public & mesures conjoncturelles compensation de TVA	27 576 K€			27 576 K€		0 K€	27 576 K€				6 878 K€		89 607 K€
Autres financements de l'État	194 K€	25 K€	668 K€	63 K€	31 K€	69 K€	1 113 K€	18 K€	960 K€		176 K€	5 890 K€	9 205 K€
Subvention d'investissement	0 K€	0 K€	34 K€		0 K€	0 K€		267 K€				169 K€	470 K€
Autres financements publics	293 K€	15 K€	46 K€	0 K€	0 K€	672 K€	80 K€	52 K€		368 K€	368 K€	265 K€	2 158 K€
Ressources propres	2 387 K€	1 107 K€	352 K€	1 244 K€	507 K€	4 262 K€	2 071 K€	1 469 K€	931 K€	6 355 K€	3 652 K€	4 697 K€	29 034 K€
<b>Recettes budgétaires - Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>	<b>9 425 K€</b>	<b>159 K€</b>	<b>3 366 K€</b>	<b>5 932 K€</b>	<b>680 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>6 230 K€</b>	<b>11 026 K€</b>	<b>1 127 K€</b>	<b>850 K€</b>	<b>4 076 K€</b>	<b>11 226 K€</b>	<b>54 096 K€</b>
RPG				3 000 K€		0 K€	4 500 K€					3 000 K€	10 500 K€
GEOMAPS V2	7 037 K€		3 262 K€		249 K€	0 K€		9 597 K€		560 K€	978 K€	6 434 K€	28 117 K€
GEOMAPS V3						0 K€							0 K€
TREX	1 813 K€		101 K€		31 K€	0 K€	1 153 K€	512 K€		290 K€		107 K€	4 006 K€
ARTIFICIALISATION DES SOLS				2 932 K€		0 K€			531 K€		2 721 K€		6 184 K€
LIDAR HD	358 K€					0 K€	400 K€	270 K€	596 K€		377 K€		2 001 K€
PCRS	217 K€	159 K€	3 K€		400 K€	0 K€	177 K€	647 K€				1 684 K€	3 288 K€
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 275 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 571 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 847 K€</b>
Emprunts : encaissements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 275 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>1 571 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 847 K€</b>
- TVA encaissée		1 275 K€					1 571 K€						2 847 K€
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0 K€
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	<b>39 875 K€</b>	<b>2 581 K€</b>	<b>4 466 K€</b>	<b>34 814 K€</b>	<b>1 218 K€</b>	<b>5 002 K€</b>	<b>38 642 K€</b>	<b>12 832 K€</b>	<b>3 018 K€</b>	<b>7 572 K€</b>	<b>15 709 K€</b>	<b>22 247 K€</b>	<b>187 977 K€</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>11 511 K€</b>	<b>8 228 K€</b>	<b>18 840 K€</b>	<b>11 676 K€</b>	<b>12 163 K€</b>	<b>12 724 K€</b>	<b>13 438 K€</b>	<b>11 731 K€</b>	<b>12 800 K€</b>	<b>14 000 K€</b>	<b>15 706 K€</b>	<b>20 178 K€</b>	<b>162 994 K€</b>
Personnel	9 764 K€	4 639 K€	15 258 K€	9 559 K€	9 417 K€	9 710 K€	9 624 K€	9 503 K€	9 500 K€	9 500 K€	10 000 K€	12 678 K€	119 150 K€
Fonctionnement	923 K€	2 443 K€	2 841 K€	1 432 K€	1 817 K€	2 147 K€	2 708 K€	1 548 K€	2 500 K€	2 500 K€	3 500 K€	4 935 K€	29 294 K€
Investissement	818 K€	869 K€	732 K€	679 K€	850 K€	677 K€	1 107 K€	681 K€	500 K€	2 000 K€	2 000 K€	2 565 K€	13 479 K€
Impôts	5 K€	277 K€	9 K€	5 K€	79 K€	190 K€			300 K€		206 K€		1 072 K€
<b>Dépenses liées aux grands projets</b>	<b>512 K€</b>	<b>5 570 K€</b>	<b>2 774 K€</b>	<b>1 111 K€</b>	<b>1 267 K€</b>	<b>2 689 K€</b>	<b>3 642 K€</b>	<b>2 808 K€</b>	<b>67 K€</b>	<b>2 067 K€</b>	<b>67 K€</b>	<b>8 966 K€</b>	<b>31 541 K€</b>
Personnel													0 K€
Fonctionnement													
GEOMAPS V2		1 497 K€	1 850 K€	50 K€	5 K€	1 760 K€	622 K€	2 076 K€		2 000 K€		3 235 K€	13 096 K€
TREX						0 K€	1 085 K€	0 K€				868 K€	1 953 K€
ARTIFICIALISATION	22 K€	50 K€	208 K€	421 K€	480 K€	187 K€	600 K€	123 K€				1 508 K€	3 600 K€
BAN			19 K€	56 K€		31 K€	26 K€	24 K€	67 K€	67 K€	67 K€	67 K€	424 K€
LIDAR HD	178 K€	3 714 K€	236 K€	163 K€	471 K€	380 K€	147 K€	153 K€				1 508 K€	6 949 K€
GEOPLATEFORME	312 K€	309 K€	461 K€	420 K€	311 K€	331 K€	1 162 K€	432 K€				1 780 K€	5 519 K€
Investissement													0 K€
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>812 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 034 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 847 K€</b>
Emprunts : remboursements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>812 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 034 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>2 847 K€</b>
- TVA décaissée		0 K€		812 K€			2 034 K€						2 847 K€
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0 K€
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0 K€
<b>B. TOTAL</b>	<b>12 023 K€</b>	<b>13 798 K€</b>	<b>21 613 K€</b>	<b>13 598 K€</b>	<b>13 430 K€</b>	<b>15 413 K€</b>	<b>19 114 K€</b>	<b>14 540 K€</b>	<b>12 867 K€</b>	<b>16 067 K€</b>	<b>15 773 K€</b>	<b>29 144 K€</b>	<b>197 381 K€</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>27 852 K€</b>	<b>-11 217 K€</b>	<b>-17 147 K€</b>	<b>21 216 K€</b>	<b>-12 212 K€</b>	<b>-10 411 K€</b>	<b>19 528 K€</b>	<b>-1 708 K€</b>	<b>-9 849 K€</b>	<b>-8 495 K€</b>	<b>-64 K€</b>	<b>-6 898 K€</b>	<b>(I) ou (II)*</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>54 110 K€</b>	<b>42 894 K€</b>	<b>25 747 K€</b>	<b>46 962 K€</b>	<b>34 750 K€</b>	<b>24 339 K€</b>	<b>43 867 K€</b>	<b>42 159 K€</b>	<b>32 310 K€</b>	<b>23 816 K€</b>	<b>23 751 K€</b>	<b>16 854 K€</b>	

# Budget Rectificatif N°1 2024

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes flechées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	1 030	514	1 135	1 000	1 200
Etat		330	514	1 135	1 000	1 200
Collectivités						
Europe		700				
Subvention D'investissement						
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>	-	1 030	514	1 135	1 000	1 200
<i>Personnel</i>						
AE=CP		866	432	851	750	900
<i>Fonctionnement</i>			-	-	-	-
AE		82	41	250	220	264
CP		82	41	250	220	264
<i>Investissement</i>			-	-	-	-
AE		82	41	34	30	36
CP		82	41	34	30	36
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-	-

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>	-	1 030	514	1 135	1 000	1 200
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-	1 030	514	1 135	1 000	1 200
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-	-	-



# Budget Rectificatif N°1 2024

Tableau 10  
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécuté 2023	BI 2024	BR1	
<b>Stocks initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	51 774	45 959	48 743	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	25 481	21 340	16 502	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	- 7 440	- 2 616	- 9 756	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	32 922	23 957	26 258	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée				
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	32 922	23 957	26 258		
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	184 092	191 161	190 713	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	- 1 041	2 486	498	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	9 259	12 286	10 588	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	- 8 979	- 7 898	- 8 890	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	SENS			
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	SENS	- 692	500	500
	Variation des stocks	+ / -	- 692	500	500
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-	-	-
	Produits divers de gestion courante	+	-	-	-
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	SENS	- 2 608	- 731	15
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	2 610	- 1 195	- 15
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	2 509	572	- 14
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	5 161	- 1 406	- 30
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 12 887	1 298	74
	<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		- 5 679	- 7 667	- 9 405
	12.a Recettes budgétaires		181 443	184 853	185 130
	12.b Crédits de paiement ouverts		187 123	192 521	194 535
<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		984	-	- 0	
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>		- 6 663	- 7 667	- 9 405	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-	-	-	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		- 6 663	- 7 667	- 9 405	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>		- 2 316	231	515	
<b>16 Restes à payer</b>		- 3 031	- 1 359	- 3 822	
<b>Stocks finaux</b>	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	48 743	44 600	44 921	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	16 502	13 442	7 612	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	- 9 756	- 2 847	- 9 241	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	26 259	16 289	16 853	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		-	-	-
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		26 258	16 289	16 854

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2024  
N° 2024-10**

**Rapport d'activité 2023 de  
l'Institut national de l'information géographique et forestière**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2024,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9-3°,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le rapport d'activité 2023 de l'Institut national de l'information géographique et forestière, annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

Signé par :  
  
33658C49E7B8449...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAIVE



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

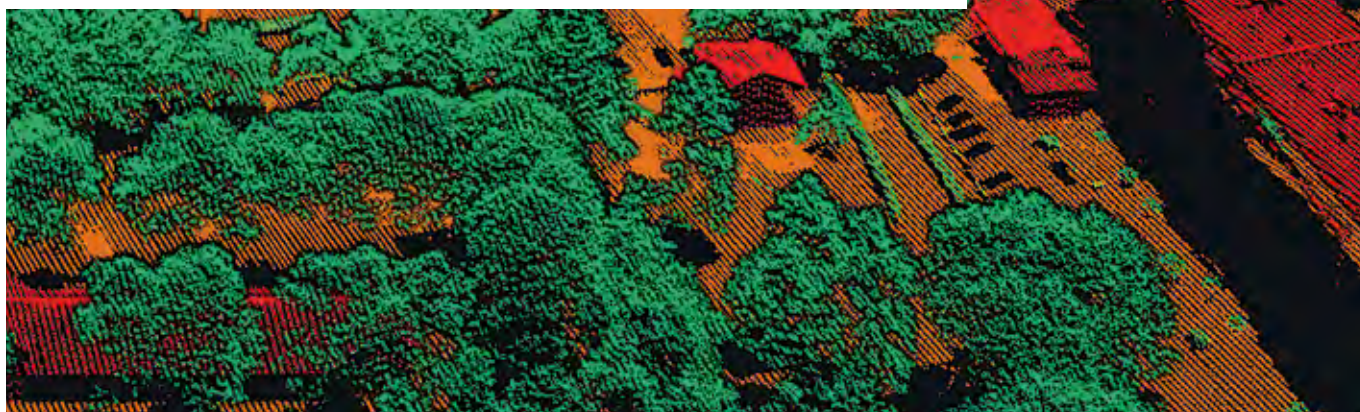
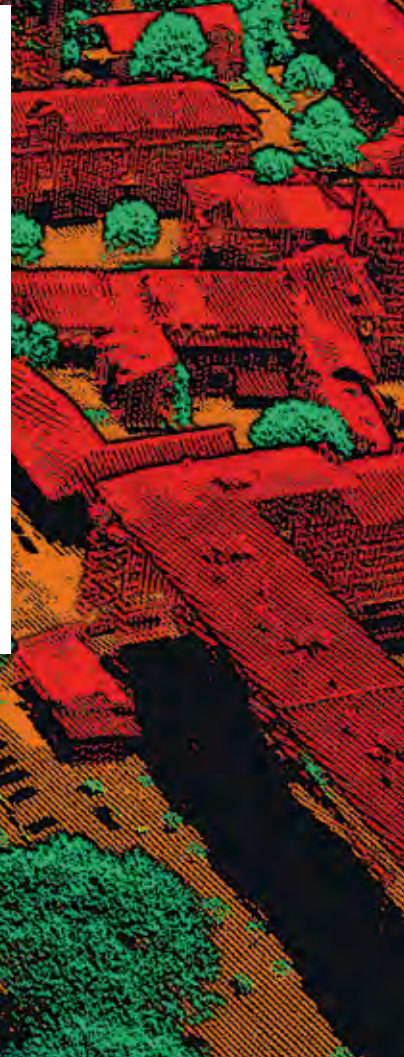
IGN

INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

CHANGER  
D'ÉCHELLE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



# CONSEIL D'ADMINISTRATION au 30 août 2024

## PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IGN

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

### MINISTÈRES OU ORGANISMES REPRÉSENTÉS

#### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Titulaire : **Thierry COURTINE**  
Suppléante : **Claire SALLENAVE**

Titulaire : **N...**  
Suppléant : **Nicolas MONIÉ**

Titulaire : **N...**  
Suppléant : **Pascal LORY**

#### AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Titulaire : **Thierry DELDICQUE**  
Suppléante : **Bénédicte POINSSOT**

Titulaire : **Rémi MASSON**  
Suppléante : **Marianne RUBIO**

#### ARMÉES

Titulaire : **Capitaine de vaisseau Olivier LE DUFF**  
Suppléante : **Cécile BOLLEY**

#### ÉCONOMIE, FINANCES ET SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Titulaire : **Isabelle OUDET-GIAMARCHI**  
Suppléante : **Marina FAGES**

#### BUDGET

Titulaire : **Bruno PATIER**  
Suppléant : **David-Olivier BOURGEOIS**

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Titulaire : **Pascal ESTRAILLIER**  
Suppléant : **Didier MARQUER**

#### INTÉRIEUR ET OUTRE-MER

Titulaire : **Pierre CHASTANET**  
Suppléante : **Caroline PILOT**

### PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

#### Ordre des Géomètres-experts

**Laurence FORTIN**

Vice-présidente du conseil régional de Bretagne,  
chargée de l'aménagement territorial

**Charles HUOT**

Président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019,  
fondateur et président-directeur général de People in the Sun

**Blandine VINSON-ROUCHON**

Générale

### REPRÉSENTANTS DE LA FILIÈRE FORESTIÈRE

**Roland DE LARY**

Directeur général du Centre national de la propriété forestière

### REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

Titulaire : **Éric PEYROUSE** - Suppléante : **Marie GOMBERT**

Titulaire : **Pascale FAVE** - Suppléant : **Stéphane PELLE**

Titulaire : **Timothée ROYER** - Suppléante : **Carine DUMAS**

Titulaire : **Anne SAMICA** - Suppléant : **Matthieu LE MASSON**

Titulaire : **Benjamin BRIANT** - Suppléante : **Nadine CADIOU**

Titulaire : **Philippe DUMOULIN** - Suppléant : **Thierry TOUZET**

### ASSISTENT AVEC VOIX CONSULTATIVE

**Sébastien SORIANO**

Directeur général de l'IGN

**François DINGREMONT**

Chef de mission de contrôle général économique et financier

**Frédéric DEVAUX**

Agent comptable de l'IGN

**Pascale GOT**

Présidente du comité de la filière forêt et bois

## Outiller la Nation pour comprendre son territoire et ses évolutions

À quoi peut encore servir un institut cartographique à l'heure où chacun se promène avec des cartes dans son smartphone? Vous trouverez des réponses à cette question dans les pages de ce rapport d'activité qui présente les principaux travaux emblématiques menés en 2023 par les équipes de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). L'avancement de projets phares, tels que la cartographie 3D de la France ou la description de l'occupation de ses sols, et la mise à disposition d'outils cartographiques numériques utiles aux acteurs publics comme à l'ensemble des citoyens illustrent la nouvelle boussole de l'Institut : outiller la Nation pour comprendre son territoire et ses évolutions, et l'aider à piloter la transition écologique.

Ce positionnement, clairement assumé aujourd'hui, est le fruit d'une double évolution : celle d'un monde de plus en plus numérique et en transition, et celle d'un institut public voulant toujours être utile à la société. Ces dernières années, j'ai vu l'IGN, installé depuis longtemps dans sa notoriété d'acteur majeur fabricant de cartes papiers, accepter de questionner son identité, sa raison d'être et ses activités. Durant les huit années passées à la tête de son conseil d'administration, j'ai d'ailleurs moi-même parfois eu à cœur de « challenger » l'Institut sur certains sujets. Cette remise en question n'a pas toujours été facile. Mais, grâce à l'engagement de la direction et de tous les agents de l'établissement, assurés du soutien indéfectible du conseil d'administration, elle a permis à l'IGN de devenir un organisme résolument numérique, en phase avec les enjeux de son temps.

Grand opérateur data de la République pour l'information géographique et forestière, l'Institut est un atout majeur pour aider notre pays à relever de manière souveraine les grands défis contemporains et à se réapproprier la représentation de ses territoires, laquelle risquait sinon d'être accaparée par les géants du numérique. Au terme de mon second mandat, je tiens à saluer chaleureusement l'engagement des femmes et des hommes de l'IGN, profondément attachés à leur institution et qui œuvrent chaque jour pour remplir au plus haut niveau cette mission d'utilité publique.

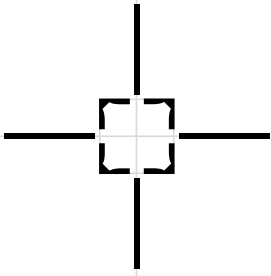


**EMMANUELLE PRADA-BORDENAVE**

*Présidente du conseil d'administration*

© IGN/ANTOINE DOYEN





# SOMMAIRE

**02**

Conseil  
d'administration

**03**

Éditorial

**06**

L'IGN en 2023  
en chiffres

**08**

Observateur  
du territoire  
en continu

**12**

Acteur  
des communs

**16**

Compagnon  
des découvertes

**20**

Les médias  
en ont parlé

**22**

Bilan social

**26**

Bilan budgétaire  
et comptable

**30**

Les indicateurs  
de performance

**32**

Les sites IGN  
en France

**33**

Organigramme  
de l'IGN

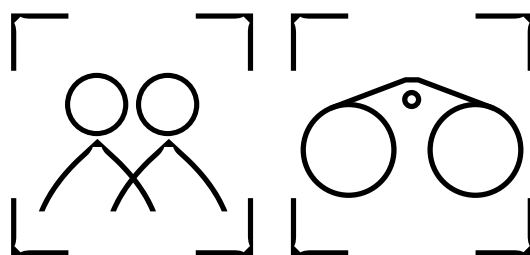
# 2023, ANNÉE FERTILE

Observation du territoire en continu, développement des communs cartographiques et promotion de la carte comme instrument démocratique... ces trois axes stratégiques de l'IGN ont été nourris en 2023 par le lancement ou l'avancement de nombreux projets emblématiques et la tenue de différents événements dans toute la France. Découvrez-en quelques illustrations dans les pages qui suivent, avant les bilans social, budgétaire et comptable, et les indicateurs de performance de l'Institut.

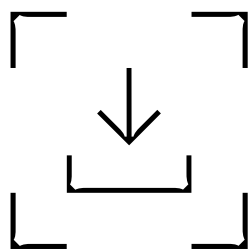
# L'IGN EN 2023 EN CHIFFRES

**1 564**  
agents

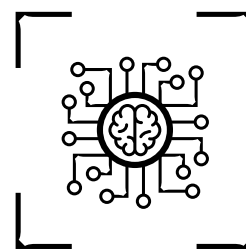
au 31/12



**40**  
chercheuses et  
chercheurs  
permanents



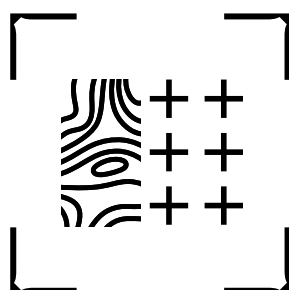
**3,2**  
jours de formation  
en moyenne par agent



**30**  
ingénieurs  
spécialistes  
de l'IA  
dans les équipes  
opérationnelles

**+ 12 000**  
étudiantes et étudiants

formés depuis la création de l'École  
nationale des sciences géographiques  
(ENSG-Géomatique) en 1941

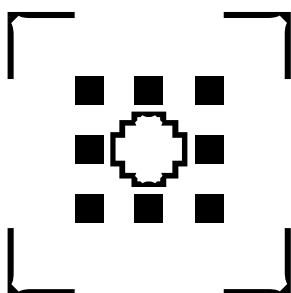
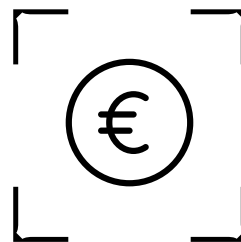


**20 milliards** de pixels

Mis à disposition par l'IGN, le jeu de données ouvertes **FLAIR** – décrivant l'occupation des sols – était à sa publication l'un des **trois plus riches du monde** avec DeepGlobe (Facebook, MIT) et LoveDA (université de Wuhan, en Chine)

# 23,8 millions d'euros sur 5 ans :

l'investissement pour la **Géoplateforme**, infrastructure mise en production en 2023. Il est porté par l'IGN avec un **soutien de l'État (3,6 millions d'euros)** issus notamment du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP))



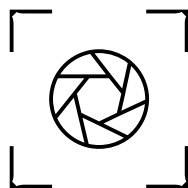
Elle héberge à ce jour environ

**1 pétaoctet** de données (soit 1 million de gigaoctets)

et répond à **300 millions** de requêtes par jour

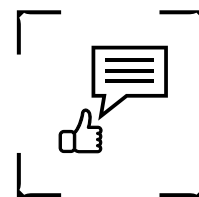
## 60 %

la surface du territoire pour laquelle les données brutes du programme **LiDAR HD** étaient disponibles en open data fin 2023



## ~ 15 millions

d'impressions cumulées des posts IGN sur LinkedIn, Facebook, Instagram et X en 2023



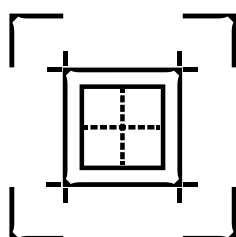
## 14 000 placettes



**examinées en forêt** par les agents de l'IGN, avec plus de 200 données récoltées sur chacune d'elles. Une placette a un rayon de 15 mètres

## 31 millions

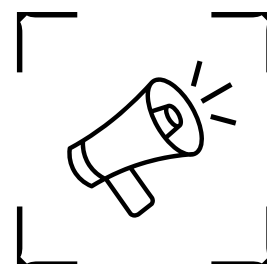
c'est le nombre de photos composant **Panoramax**, le commun des vues immersives qui a pris son envol en 2023



Près de

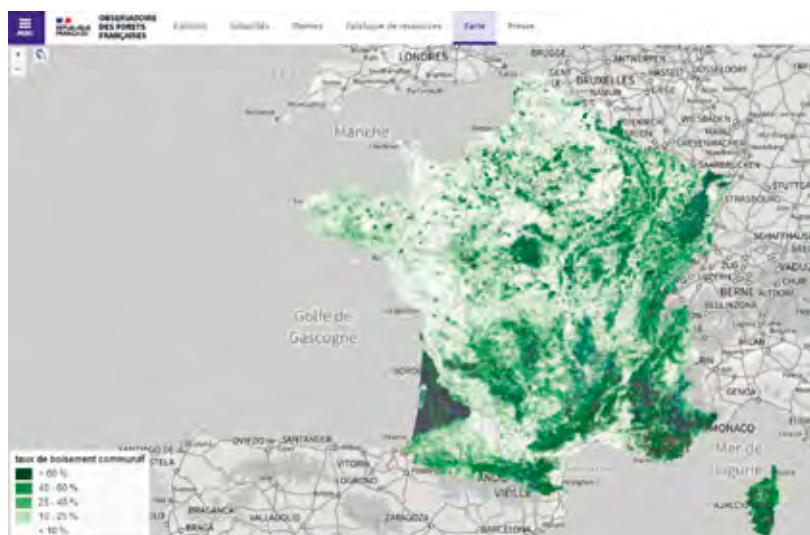
## 800 retombées

**dans les médias** pour les opérations de l'IGN



# OBSERVATEUR DU TERRITOIRE EN CONTINU

Le changement climatique et les multiples pressions sur l'environnement appellent une observation en continu du territoire et de ses évolutions. Un défi pour l'IGN, déjà investi dans de nombreux programmes cartographiques en appui aux décideurs publics et dont cette activité va croissant avec la mise en œuvre de France Nation Verte. En voici un aperçu à travers l'avancée en 2023 de quelques projets emblématiques menés par l'Institut et ses partenaires.

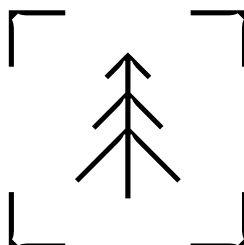


## UN NOUVEL OBSERVATOIRE POUR LES FORÊTS FRANÇAISES

Lancé en juillet 2023, l'**Observatoire des forêts françaises** rassemble pour la première fois toutes les données de la forêt française toutes thématiques confondues (ressource en bois, puits de carbone, prévention des incendies, enjeux sanitaires, biodiversité...). Il est piloté par l'IGN en étroite partenariat avec l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière, France Bois Forêt et l'Office français de la biodiversité, et en concertation également avec les ministères chargés de la forêt et de l'écologie. Destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public, son site en accès libre propose une information de référence sur les grands enjeux actuels, ainsi que des cartes et des services numériques innovants pour la connaissance et la gestion des forêts à l'échelle des territoires. ☐



<https://foret.ign.fr>



## UN INVENTAIRE FORESTIER MARQUÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 12 octobre 2023, l'IGN, producteur de statistiques forestières nationales, a **publié les résultats des cinq dernières campagnes de l'inventaire forestier national (IFN)** ainsi que des informations sur les anomalies de croissance des arbres issues d'un travail du Laboratoire de l'Inventaire Forestier de l'IGN. Véritable état des lieux de la forêt française, l'IFN a révélé des forêts de plus en plus affectées par le changement climatique, avec notamment une accélération de la mortalité des arbres et une multiplication de crises entraînant un ralentissement du puits de carbone des forêts sur la dernière décennie. ☐



**Changement climatique : la forêt française sous observation,** un reportage vidéo à voir sur le magazine en ligne de l'IGN



© GUILLAUME LE BERRE



## L'OCUPATION DES SOLS À LA LOUPE

Identifier les espaces naturels, agricoles et artificialisés, distinguer les zones perméables des zones imperméables, comparer les surfaces dont l'occupation du sol a évolué entre deux dates... voici quelques exemples des possibilités offertes, aux collectivités territoriales notamment, par l'**OCS GE**, base de données de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Commandé par les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), ce référentiel est produit à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux. D'ici à 2025, l'OCS GE offrira une couverture complète du territoire national. Cette base de données sera cruciale pour le suivi de l'artificialisation et l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 fixé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

L'année 2023 restera comme un jalon majeur de ce projet, avec une véritable accélération de la production grâce à des procédés automatisés par des méthodes d'intelligence artificielle. À la fin 2023, l'IGN avait ainsi engagé la production de 54 départements, dont un département d'outre-mer, la Martinique. Et les données de 25 départements ont été livrées et diffusées pour au moins un millésime.

L'IGN a souhaité mettre en lumière ce projet emblématique en lui consacrant l'édition 2023 de son **atlas « Cartographier l'anthropocène »**. Lancé lors d'une



soirée le 4 octobre 2023 au Pavillon de l'Arsenal, à Paris, cet atlas a suscité un vaste intérêt pour l'OCS GE, notamment auprès des médias.

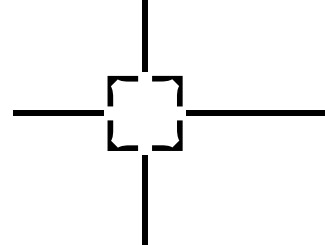
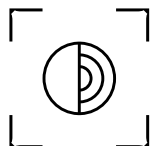
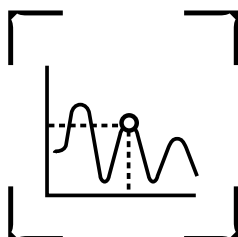
Au quotidien, l'IGN alimente **le portail de l'artificialisation des sols** (<http://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr>) de l'État en mettant à disposition des utilisateurs, en open data, les données millésimées, au fur et à mesure de leur livraison. Sont aussi mises en partage et en open data les données intermédiaires issues du processus IA. Une démarche engagée pour permettre aux acteurs, qui le souhaitent, de venir enrichir les modèles existants et d'utiliser ces données pour des besoins spécifiques de politiques locales, par exemple sur les enjeux de renaturation en ville. À travers ce projet nommé **CoSIA**, l'IGN s'intéresse particulièrement aux cas d'usage qui peuvent être réalisés à partir de ces données intermédiaires.

Par ailleurs, l'IGN a lancé en 2023 deux défis scientifiques et techniques, baptisés **FLAIR**, auprès de la communauté de la data. Ces défis ont suscité un grand intérêt des communautés de recherche en IA. Ils avaient pour but d'améliorer les résultats de classification des données d'occupation du sol, d'augmenter la capacité de généralisation du modèle IA, mais aussi de combiner les données issues de prises de vues aériennes et satellites. ☐



# VERS UNE CARTE DE FRANCE EN 3D

Dans le cadre du programme national LiDAR HD, l'IGN pilote la production et la diffusion en open data d'une **cartographie 3D de l'intégralité du sol et du sursol de la France**. Les données diffusées sont, entre autres, des nuages de points LiDAR HD bruts ou classifiés et des modélisations numériques (modèles numériques de terrain, de surface, de hauteur...). L'année 2023 aura été une année productive pour ce programme : à la fin de l'année, des données brutes issues des acquisitions étaient disponibles sur 60 % du territoire et plus de 120 blocs de données classées ont été diffusés en open data, soit une surface de près de 280 000 kilomètres carrés, l'équivalent d'environ 50 % du territoire. En 2024, les premiers modèles numériques dérivés des nuages de points LiDAR HD ont été mis à la disposition de tous, en open data. La couverture LiDAR HD France entière répond aux besoins d'observation et d'analyse spatiale dans de nombreux domaines de l'action publique (prévention des risques, observation de la ressource forestière, aménagement du territoire...) et constitue un socle pour le développement d'un futur Jumeau numérique de la France et de ses territoires. ☐



## LE MARÉGRAPHE DE MARSEILLE À L'HONNEUR

Belle année pour le Marégraphe de Marseille, qui s'est vu, d'une part, rénové sous l'égide d'un architecte du patrimoine et, d'autre part, **reconnu internationalement en tant que station d'observation marine centenaire et station d'observation à long terme par l'Organisation météorologique mondiale (OMM)**. Cette distinction, qui a fait l'objet de la pose d'une plaque inaugurale le 15 septembre 2023, souligne le rôle essentiel du marégraphe dans la collecte de données cruciales pour la recherche scientifique, sur le changement climatique notamment. Construit en 1885, le marégraphe poursuit donc ses mesures de l'élévation du niveau de la Méditerranée, qui ont permis en 1897 de déterminer le niveau zéro des altitudes françaises et qui s'avèrent aujourd'hui plus précieuses que jamais. ☐



## UNE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

**Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger son habitation face à un incendie et d'en limiter la propagation.** Il s'agit d'une obligation dans les espaces classés à risque d'incendie de forêt et de végétation de 46 départements. Le zonage informatif des OLD est une carte mise en ligne sur le Géoportail grâce à laquelle les particuliers peuvent localiser leur terrain et savoir s'il est soumis à la réglementation sur le débroussaillage. ☐

## LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lancé en 2023, le portail cartographique des Énergies renouvelables réalisé par l'IGN et le Cerema avec l'outil Ma carte donne accès à des **données géographiques sur les potentiels d'énergies renouvelables** disponibles au niveau des territoires, sur les installations existantes et les capacités établies, sur les réseaux de transport et de distribution d'énergie. L'outil permet à chaque collectivité territoriale de concevoir et de renseigner ses zones d'accélération des énergies renouvelables, à partir des informations disponibles sur l'occupation du sol, sur l'environnement et la biodiversité, sur l'urbanisme et des fonds de plan adaptés. ☐



<https://planification.climat-energie.gouv.fr>

## L'IGN ENRICHIT SES PRODUITS D'ORTHO-IMAGES

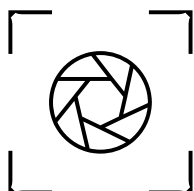
En 2023, l'IGN a mis à disposition un nouveau produit appelé **Ortho Express Vraie** qui vient enrichir son offre d'ortho-images, des images aériennes verticales en chaque point. Ce produit est une évolution de l'Ortho Express qui corrige les distorsions de perspective créées par les objets tridimensionnels et en donne ainsi une meilleure représentation. En tenant compte des distorsions causées par des objets de grande taille comme les bâtiments penchés l'Ortho Vraie est particulièrement utile dans les zones urbaines où les bâtiments et les infrastructures sont concentrés. ☐



## DES VOLS POUR FAIRE FACE À L'URGENCE



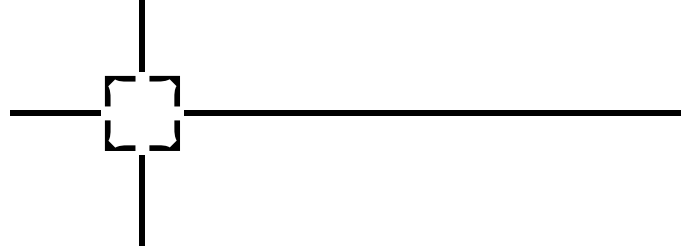
CHARENTE-MARITIME – LA BOUTONNE



À l'automne 2023, l'IGN a été sollicité par le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) pour **réaliser des prises de vues aériennes d'urgence de certaines zones inondées**, en Charente-Maritime comme dans le Pas-de-Calais. Des images aériennes des zones sinistrées qui peuvent ensuite être comparées à des images antérieures et servir notamment à évaluer les dégâts et à affiner les seuils de vigilance. ☐



# ACTEUR DES COMMUNS



**Et si les commons devenaient un véritable mode opératoire de l'action publique, pour rassembler les acteurs publics et privés autour de défis collectifs dont celui de la transition écologique ? Depuis 2021, l'IGN a fait une priorité du développement de commons numériques autour de l'information géolocalisée. Avec la Fabrique des géocommons, la Géoplateforme et Datalliance, l'année 2023 constitue un tournant dans cette démarche.**

## LA GÉOPLATEFORME EST NÉE !

Le besoin en données explose. Et c'est vrai pour la donnée géographique : celles produites et diffusées par l'IGN doublent environ tous les trois ans. Pour prendre leurs décisions et faire face aux grands changements qui s'accroissent, les acteurs publics, locaux comme nationaux, doivent pouvoir se saisir des données avec des outils qui offrent la capacité suffisante et des fonctions adaptées, notamment pour le croisement des données, leur visualisation sur des cartes sur mesure, etc. C'est ce qu'offre la Géoplateforme, infrastructure ouverte et mutualisée pour l'hébergement, la mise à jour collaborative et le partage des données nationales et territoriales, avec une ambition de passage à l'échelle tant en termes de capacité d'hébergement que d'outils de partage. Elle représente un investissement d'environ 23,8 millions d'euros sur 5 années.

Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2023, avec la mise en production de l'essentiel des services et des données prévues dans le périmètre initial. Les utilisateurs des Géoservices ont ainsi pu commencer à basculer vers la Géoplateforme, un transfert qui s'est achevé au premier semestre 2024.

Aujourd'hui, toutes les données de l'IGN y sont donc hébergées. La Géoplateforme est portée en partenariat avec des industriels tels que OVHcloud, Worldline, Oslandia ou Living Data. Les fonctionnalités ouvertes aux tiers se déploient progressivement. Au total, elle héberge à ce jour environ 1 pétaoctet de données (soit 1 million de gigaoctets) et répond déjà à 300 millions de requêtes par jour.

Progressivement, le Géoportail sera remplacé par une nouvelle interface donnant accès à une richesse de services : c'est le site <http://cartes.gouv.fr> (lire p. 17).

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
cartes.gouv.fr  
Le service public des cartes et données du territoire

Accéder au Géoportail | Se connecter

Commencer avec cartes.gouv.fr | Catalogue | Cartes | Actualités | Assistance | À propos

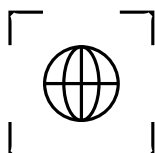
### Bienvenue sur le service public des cartes et données du territoire

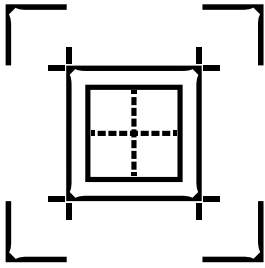
La carte et le territoire enfin réunis ? Le besoin en données explose pour connaître la réalité terrain, analyser des phénomènes, piloter des activités multiples.

Collectivités territoriales, acteurs publics, entreprises, associations, citoyens...

Cartes.gouv.fr offre à tous les bases de données et les outils utiles pour se saisir de ces opportunités, avec en premier lieu des cartes et données publiques librement accessibles sur de nombreux thèmes (topographie, écologie, sécurité, foncier, réglementations...) ainsi que la diffusion en toute autonomie de vos propres données géographiques.

Le site s'enrichira de nouveaux services pour la contribution, le partage et la visualisation des données et cartes, en s'appuyant sur les besoins et attentes des utilisateurs.





# UNE ANNÉE RICHE POUR LA FABRIQUE DES GÉOCOMMUNS

L'année 2023 a commencé sous les meilleurs auspices pour les communs à l'IGN : le 8 février, à l'Assemblée nationale, l'Institut a en effet reçu la **Victoire des acteurs publics dans la catégorie Innovation**. Objet de cette prestigieuse récompense : la Fabrique des géocommuns, l'incubateur de communs lancé par l'IGN en 2021. Cette dernière accompagne des équipes qui développent des produits dont le mode de développement est ouvert et orienté par l'intérêt des usagers. Ce dispositif original s'est consolidé en 2023, avec notamment le lancement en mars du deuxième appel à intrapreneurs, l'ouverture en mai de l'appel à communs « Sobriété et résilience des territoires » en collaboration avec l'ADEME, l'ANCT et l'ANRU et le développement des premiers produits de deux start-up d'État : Panoramax, le commun des vues immersives, et le Référentiel national des bâtiments.

Flashez ce code pour en savoir plus sur Fabrique des géocommuns



## Panoramax

Ce commun fédère déjà les initiatives de collectivités, de services publics et des contributeurs d'OpenStreetMap. Panoramax, c'est **l'alternative libre aux offres de « street view »** pour la photogrammétrie des territoires. En effet, les seuls outils de partage sont développés par des industriels américains de l'information géographique (Google Street View et Mapillary par Meta). Aujourd'hui, près de 31 millions de photos composent cette base de données Panoramax, pour plus de 284 000 kilomètres carrés couverts.



<https://panoramax.fr>

## Référentiel National des Bâtiments (RNB)

Le Référentiel National des Bâtiments (RNB) répertorie l'ensemble des bâtiments du territoire et associe à chacun d'eux un identifiant unique, sorte de « plaque d'immatriculation » qui permettra de donner une vision commune et exhaustive du parc construit. Ce numéro simplifie le suivi et le croisement de différents jeux de données bâtementaires. À la clé, un référentiel précieux pour répondre notamment aux enjeux de rénovation. **L'IGN, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ont annoncé en mars 2024 la mise en ligne du RNB.** ☑



<http://rnb.beta.gouv.fr>



## UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX COMMUNS

Le 17 janvier 2023, au Liberté Living Lab, l'IGN a organisé une journée au sujet des communs comme mode opératoire de l'action publique. L'idée de ces rencontres était de **démontrer par le « faire » sur la base d'exemples et de se pencher sur le « comment ça marche »**. ☐



<https://www.ign.fr/agenda/les-communs-dutilite-publique-retour-sur-la-journee-du-17-janvier-2023>



## GUIDE DES COMMUNS : UNE EXPÉDITION OUISHARE AU CŒUR DE L'IGN

**Qu'est-ce qu'un commun?** Les communs peuvent-ils nous aider à faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle? Comment les organisations publiques peuvent-elles s'emparer de cette (pas si nouvelle) forme de création, gestion et partage de la valeur? Sur la saison 2022-2023, les équipes de l'association Ouishare ont été invitées par l'IGN à travailler sur les différentes possibilités de développement des communs au sein de l'institution. Elles en ont fait un guide, résultat de ces mois d'exploration et véritable invitation à mettre les communs au service du bien... commun. ☐



[https://www.ign.fr/files/default/2023-10/guide\\_communs\\_ouishare.pdf](https://www.ign.fr/files/default/2023-10/guide_communs_ouishare.pdf)

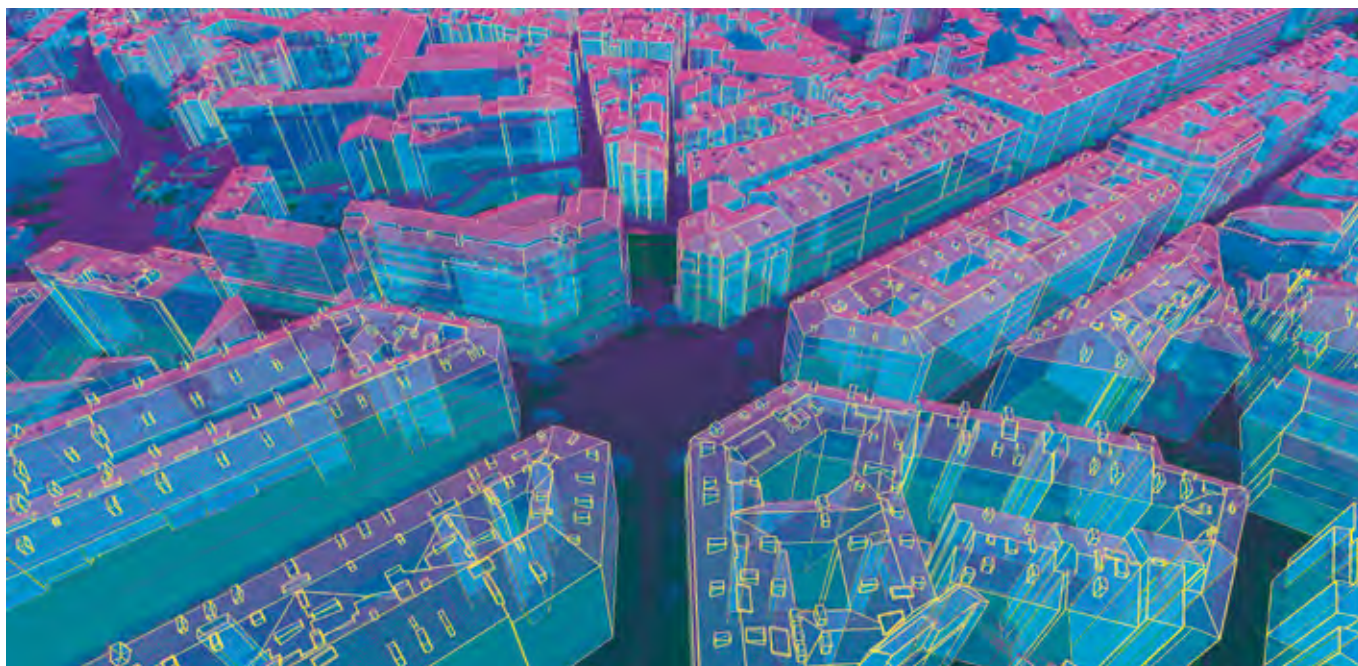
## L'IGN À NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]

Les 19 et 20 octobre 2023, l'IGN était partenaire de **Numérique en Commun[s] (NEC)**. Initié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), NEC est l'événement de référence pour coconstruire le numérique d'intérêt général. Cette nouvelle édition a rassemblé, au Palais de la Bourse de Bordeaux, 2 000 acteurs de terrain afin qu'ils puissent travailler la complémentarité et l'efficacité de leurs approches sur des thématiques dont l'actualité est très impactée par la numérisation de la société : l'écologie, les données, ou encore l'importance de la médiation et du développement des compétences numériques.

Cet événement a aussi été l'occasion pour le collectif Ouishare de présenter leur guide sur les communs à l'IGN (*lire ci-dessus*)! ☐



© SEBASTIEN BERTHOLET



RECONSTRUCTION AUTOMATIQUE 3D DE BÂTIMENTS DEPUIS UN NUAGE DE POINTS LIDAR HD (MARSEILLE, 2020) PAR LA SOCIÉTÉ LUXCARTA DU RÉSEAU DATALLIANCE.



## POUR VOIR PLUS GRAND, L'IGN FAIT DATALLIANCE

En juin 2023, l'IGN a lancé l'initiative Datalliance, une stratégie ambitieuse de coopération public-privé. Fort de son statut d'établissement public, l'IGN a ainsi souhaité faire converger les capacités d'innovation et de production d'acteurs économiques et d'experts publics. La stratégie Datalliance entend répondre à des problématiques de trois publics clés : les commanditaires publics, porteurs de politiques publiques, qui ont le plus souvent du mal à sourcer puis à évaluer la pertinence et la qualité des solutions innovantes proposées par le secteur privé ; les start-up et les PME françaises du secteur de la géodata, dont une des difficultés est le passage à l'échelle des solutions déjà éprouvées à travers des démonstrateurs locaux ; l'IGN et d'autres experts publics qui s'adaptent pour répondre au besoin accru de données mais dont les ressources sont limitées.

En 2023, un réseau d'une dizaine de start-up et de PME innovantes s'est ainsi structuré avec l'IGN : IGO-Geofit Group, 1Spatial France, i-Sea, namR, Preligens, Prométhée, Kayrros, LuxCarta, Kermap, SpaceSense. Une première Datalliance a été établie avec la start-up namR pour la détection des

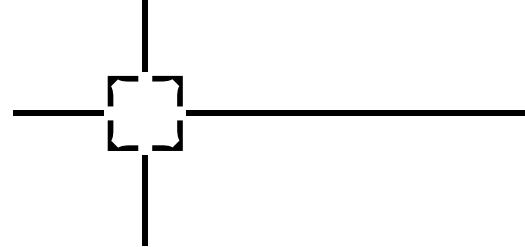


installations photovoltaïques au sol afin de répondre au besoin de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du MTECT de disposer d'une couche de données complémentaire et compatible avec l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE). Ces données permettront d'**outiller le dispositif national de mesure et de suivi de l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)**. D'autres Datalliances ont été lancées en 2024. ☐



<https://www.ign.fr/institut/datalliance>

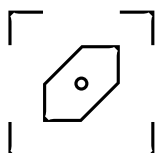
# COMPAGNON DES DÉCOUVERTES



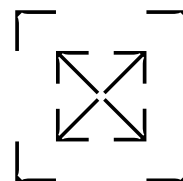
Les cartes dessinent le monde en même temps qu'elles proposent de porter sur lui un certain regard. Avec la démocratisation des outils et données géographiques, c'est un large panel d'acteurs qui se saisit aujourd'hui de la carte comme outil de pédagogie, de médiation, de débat. Elle devient « engagée », et l'IGN entend participer à cette dynamique comme l'attestent plusieurs chantiers menés en 2023.

## L'ATELIER DE CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE

En 2023, l'IGN a lancé l'Atelier de cartographie thématique, un espace innovant de travail sur les meilleures façons de représenter les données. Son rôle est de venir en appui des services internes de l'IGN et de ses partenaires pour **mettre en valeur les données via la cartographie thématique**. Il s'agit ici d'un type de cartographie différent des productions traditionnelles de l'institut, qui permet de mieux se concentrer sur une thématique (îlots de chaleur, aménités rurales...), soit en l'isolant sur une carte qui lui est dédiée, soit en l'étudiant au moyen d'analyses statistiques ou spatiales pour mieux en transmettre les enjeux. Aujourd'hui, l'Atelier produit régulièrement des cartes largement diffusées sur les canaux de l'IGN. ☐



# L'IGN, CARTOGRAPHIE DU SERVICE PUBLIC



Le guichet « **Cartographe du service public** » est un service d'appui à l'ensemble des administrations, locales ou nationales, désireuses d'utiliser la carte comme outil de médiation ou de pilotage. Il propose à tous des technologies de visualisation innovantes, permettant une meilleure compréhension des phénomènes et une amélioration continue des services publics dans les territoires (cartographie des îlots de chaleur urbains pour la mise en place de politiques de la ville, des zones artificialisées pour les plans d'aménagement urbains, géolocalisation des établissements ouverts au public, etc.). Ce guichet s'appuie sur les fonctionnalités de géovisualisation et d'hébergement de la Géoplateforme, dont il permettra de mobiliser la richesse de ses données et de ses services.

DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023, L'IGN ÉTAIT AU SALON DES MAIRES POUR PRÉSENTER SES CHANTIERS AINSI QUE LES DONNÉES ET LES SERVICES LIBRES, GRATUITS ET SOUVERAINS QU'IL DÉVELOPPE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS.



## Ma carte

Ma Carte est un **outil en ligne de création et de publication de cartes**, ouvert, gratuit et mis à disposition de tous pour réaliser et diffuser simplement des cartes à partir de ses propres données. Doté d'outils de personnalisation avancés, il permet de localiser plusieurs adresses sur une même carte, de superposer différentes données, de créer une dataviz à l'aide de données statistiques, de raconter une histoire avec des cartes, ou encore de les publier dans un Atlas. Une nouvelle version a été mise en ligne en avril 2023 avec une ergonomie repensée. Une consultation publique a été

organisée, en collaboration avec l'ANCT, pour recueillir les besoins des utilisateurs publics et envisager les futures évolutions. Ma Carte va être intégré à [cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr) (lire ci-dessous).



<https://macarte.ign.fr>

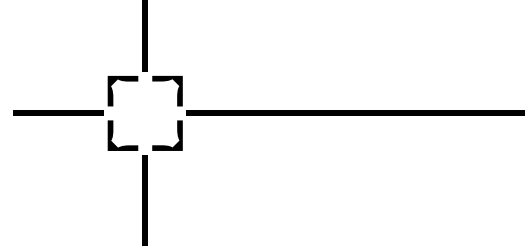
## Cartes.gouv.fr

À l'automne 2023, l'IGN a annoncé le lancement du site [cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr). Appelé à remplacer le Géoportail en 2024, ce site, qui s'appuie sur l'infrastructure de la Géoplateforme, va permettre de partager la connaissance du territoire, mais aussi de **donner plus de force et de cohérence à la cartographie publique**. Un large panel d'acteurs pourra s'en saisir,

du secrétaire de mairie à l'expert en système d'information géographique. Pour cela, il offrira un accès centralisé aux données souveraines du territoire et permettra à chacun, en toute autonomie, de créer, d'héberger, de contribuer, de partager, de visualiser et de publier des données et des cartes accessibles à tous. ☐



<https://cartes.gouv.fr>



## UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES CARTES PAPIER...

Avec plus de 1,25 million de cartes vendues en 2023, l'IGN a tenu son rang d'éditeur majeur du marché des cartes papier. Mais l'année a aussi permis de préparer une évolution majeure de ces cartes, lancée début 2024, avec un contenu enrichi et un design plus lisible, laissant une large place aux photos emblématiques des lieux. Objectif de cette refonte : répondre aux aspirations des utilisateurs et aux nouveaux usages de découverte, de reconnexion à la nature et de recours aux mobilités douces.

Baptisée « **TOP** », la nouvelle collection comprend ainsi quatre thématiques (**TOP Rando**, **TOP Tourisme**, **TOP Vélo** et **TOP Itinérance**). Elle propose des cartes, toujours à différentes échelles et au contenu enrichi, intégrant des données partenaires telles que les sites classés Patrimoine mondial de l'Unesco, des informations sur le patrimoine naturel français, ou des informations de la Fédération française de la randonnée pédestre et de la Fédération française de cyclotourisme.

## ... ET LES CARTES NUMÉRIQUES

Comme pour les cartes papier, l'année 2023 aura été précieuse et dense pour faire aboutir deux chantiers importants en 2024. Premier d'entre eux : le lancement le 15 mai 2024 de **Cartes IGN, une application mobile gratuite**, sans réutilisation des données personnelles, qui donne à voir, à comprendre le territoire et ses évolutions. Destinée à tous les publics – citoyens, habitants ou visiteurs, désireux de découvrir le territoire français et ses richesses –, Cartes IGN permet d'explorer le territoire sous toutes ses coutures, de se déplacer, de comparer pour observer les évolutions locales et de signaler des modifications. Cartes IGN s'est propulsée en 48 heures en tête des *stores* pour smartphones et tablettes et a rapidement atteint le million d'utilisateurs.



Flashez ce QR code  
pour télécharger **Cartes IGN**  
sur votre *store*

Le second chantier est celui de l'évolution de **Plan IGN, le fonds cartographique de référence de l'IGN pensé entièrement pour un usage numérique**. Il est constitué de 19 niveaux de zoom qui cartographient avec précision et lisibilité la France au 1 : 1000<sup>e</sup> environ tout en proposant un contenu cartographique riche à grande échelle, notamment en zone urbaine. Des travaux sont menés pour faire évoluer l'offre de fonds de plan et faciliter leur appropriation par les acteurs publics et privés dans leurs besoins de valorisation cartographique. ☐

 <https://geoservices.ign.fr/planign>

## SUR LES CHEMINS NOIRS

Le 22 mars 2023 est sorti sur les écrans **Sur les chemins noirs**, un film de Denis Imbert adapté du récit autobiographique de Sylvain Tesson. On y suit le parcours du narrateur, interprété par Jean Dujardin, qui après un accident décide de traverser la France à pied, carte IGN à la main, du Mercantour au Cotentin. Une aventure cinématographique à laquelle s'est associé l'Institut et qui a attiré plus d'un million de spectateurs dans les salles françaises. ☐

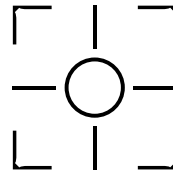


PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE, ORGANISÉE LE 9 JANVIER 2023 AU GRAND REX À PARIS, POUR TOUS LES AGENTS DE L'IGN.



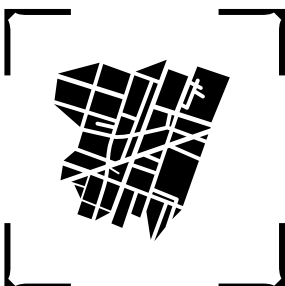
## LE PRINTEMPS DES CARTES

Du 11 au 14 mai 2023, le **Printemps des cartes**, festival dédié à la cartographie et à toutes les représentations géographiques, a tenu sa 4<sup>e</sup> édition à Montmorillon dans la Vienne. Les équipes de l'IGN avaient concocté un programme varié d'activités mixant conférences, ateliers sur la lecture d'une carte et divers jeux, suscitant l'intérêt de nombreux visiteurs, néophytes comme passionnés. ☐



## LA CARTE DE L'URGENCE

À la fin septembre 2023, comme chaque année, le **Festival international de géographie a accueilli à Saint-Dié-des-Vosges** plusieurs dizaines de milliers de personnes pour trois jours de débats, de conférences, d'expositions et de spectacles. Pour sa 25<sup>e</sup> participation, l'IGN a été partie prenante de cette édition placée sous le signe de l'urgence avec notamment une carte au sol géante installée en majesté dans la gare de la commune. Alors que le dérèglement climatique provoque de plus en plus de phénomènes extrêmes, allant des inondations aux feux de forêt, cette carte de 36 mètres carrés montre comment les données sont mobilisées pour prévenir et faire face à ces urgences. ☐



INAUGURATION DE LA CARTE « L'URGENCE EST DÉCLARÉE » EN GARE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, LE 29 SEPTEMBRE 2023.





# LES MÉDIAS EN ONT PARLÉ

**En 2023, les journaux, télévisions et radios ont relayé à près de 800 reprises les grandes actions de l'IGN. En voici un (tout petit) échantillon.**



**L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, ET LA 2<sup>e</sup> ÉDITION DE L'ATLAS DE L'ANTHROPOCÈNE, À LA UNE DU PARISIEN, LE 5 OCTOBRE, ET AU MENU DU JOURNAL DE 20 HEURES DE FRANCE 2, LE 30 OCTOBRE.**



EN SEPTEMBRE, DE NOMBREUX MÉDIAS ONT MIS À L'HONNEUR **LE MARÉGRAPHE DE MARSEILLE** À LA SUITE DE LA CÉRÉMONIE DU 15 SEPTEMBRE CÉLÉBRANT LA FIN DES TRAVAUX ET LA LABELLISATION PAR L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (OMM).





LES ACTUALITÉS LIÉES À LA FORÊT SONT TOUJOURS TRÈS LARGEMENT RELAYÉES PAR LA PRESSE, À L'IMAGE DES **RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE FORESTIER** OU DE **LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DES FORÊTS FRANÇAISES**.

**Changement climatique : la mortalité de la forêt française a augmenté de près de 80% en dix ans**



**LE PROGRAMME LiDAR HD ET TOUTES SES APPLICATIONS POSSIBLES, À L'HONNEUR DU JOURNAL DE 20 HEURES DE TF1, LE 14 MAI.**



**LA DATA GÉOGRAPHIQUE AU CŒUR DE NOTRE SOUVERAINETÉ NATIONALE, ENTRETIEN AVEC SÉBASTIEN SORIANO SUR BFM TV, LE 13 JUIN.**



# BILAN SOCIAL

## LE MOT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'accompagnement par la Direction des ressources humaines (DRH) de la transformation de l'établissement s'est poursuivi en 2023. Citons notamment la préparation de la nouvelle réglementation du temps de travail, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'avancement des travaux visant à faire des géomètres et ingénieurs des « corps propres », ou encore celui du plan de requalification des géomètres. Adopté tout récemment, celui-ci devrait permettre à 45 géomètres supplémentaires d'intégrer le corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique, dont la dénomination a été modernisée pour traduire les transformations profondes des métiers des agents de l'IGN.

Au-delà de ces aspects réglementaires, de nouvelles initiatives concrètes ont vu le jour dans le prolongement du projet managérial : journée d'accueil des nouveaux arrivants, parcours de formation pour les primo-managers, déjeuners de codéveloppement, « managers camp »... autant d'initiatives pour faire communauté et cohésion au sein de l'équipe IGN.

## RÉPARTITION DES AGENTS PAR DIRECTION

au 31 décembre 2023

Effectifs par direction* (en activité et mis à disposition à l'IGN)	Physiques		
	Femmes	Hommes	TOTAL
Agence comptable (AC)	8	3	11
Direction générale (DG)	3	3	6
Direction de la communication (DIRCOM)	17	13	30
Direction des opérations et des territoires (DOT)	266	584	850
Direction des programmes et de l'appui aux politiques publiques (DP)	68	89	157
Direction des ressources humaines (DRH)	46	17	63
Direction des systèmes d'information (DSI)	34	155	189
École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique)	67	128	195
Secrétariat général (SG)	36	27	63
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>545</b>	<b>1 019</b>	<b>1564</b>

\* Dont 89 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

## RÉPARTITION DES AGENTS PAR REGROUPEMENT DE CORPS

au 31 décembre 2023

Effectifs physiques par corps	F	H	TOTAL
Chercheurs et thésards <sup>(1)</sup>	7	18	25
Contractuels à durée déterminée : CDD courts <sup>(2)</sup> , CDD longs <sup>(3)</sup> , fonctionnaires détachés sur contrat <sup>(4)</sup> , médecin et aéronautique	86	130	216
Contractuels à durée indéterminée (CDI et RIN)	54	80	134
Contrats aidés (apprentis, contrats d'accompagnement dans l'emploi et emplois d'avenir)	15	16	31
Géomètres, techniciens forestiers et de l'agriculture, adjoints techniques, agent principal des services techniques	47	168	215
Ingénieurs et chefs d'unité opérationnelle	111	278	389
Personnels administratifs et assistante sociale	66	32	98
Personnels de direction et ingénieurs A+ : IPEF et Mines	17	39	56
Personnels ouvriers	142	258	400
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>545</b>	<b>1019</b>	<b>1564</b>

(1) Dont CDD long hors plafond.

(2) Dont 75 agents en CDD court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

(3) CDD longs sous et hors plafond (dont 14 agents recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique - RPG).

(4) Dont le directeur général et l'agent comptable.

## FEMMES ET HOMMES EN POSTE À L'IGN PAR CATÉGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

au 31 décembre 2023

Effectifs physiques par direction* (en activité et mis à disposition à l'IGN)	F	H	TOTAL
A+	19	44	63
A	212	401	613
B	272	523	795
C	42	51	93
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>545</b>	<b>1019</b>	<b>1564</b>

\* Dont 49 agents de catégorie B et 40 de catégorie C recrutés en CDD long et court sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

## IMPLANTATION ET RÉPARTITION PAR SITE

au 31 décembre 2023

Effectifs physiques par catégorie*	F	H	TOTAL
Aix-en-Provence	18	43	61
Bordeaux	18	41	59
Caen	3	19	22
Creil/Beauvais	14	42	56
Paris	4	6	10
Lille	0	1	1
Lyon	23	41	64
Marne-la-Vallée	51	92	143
Nancy/Champigneulles	19	49	68
Nantes	12	32	44
Nogent-sur-Vernisson	9	17	26
Saint-Mandé	332	569	901
Toulouse	35	52	87
Villefranche-sur-Cher	7	15	22
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>545</b>	<b>1 019</b>	<b>1564</b>

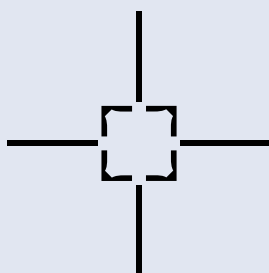
\* Dont 89 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG), répartis entre Saint-Mandé (32 agents) et les différentes directions territoriales.

## RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS EN 2023 PAR TRANCHE D'ÂGE

au 31 décembre 2023

Répartition des recrutements 2023 par tranche d'âge*	F	H	TOTAL
de 15 à 19 ans	0	11	11
de 20 à 24 ans	18	23	41
de 25 à 29 ans	18	32	50
de 30 à 34 ans	11	24	35
de 35 à 39 ans	7	10	17
de 40 à 44 ans	5	13	18
de 45 à 49 ans	11	10	21
de 50 à 54 ans	5	5	10
de 55 à 59 ans	0	4	4
de 60 à 64 ans	1	0	1
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>76</b>	<b>132</b>	<b>208</b>

\* Dont 91 recrutements d'agents en CDD long et court sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG): 35 femmes et 56 hommes.



## PYRAMIDE DES ÂGES

au 31 décembre 2023

Effectifs physiques par tranches d'âge*	F	H	TOTAL
de 15 à 19 ans	1	11	12
de 20 à 24 ans	38	63	101
de 25 à 29 ans	48	81	129
de 30 à 34 ans	42	85	127
de 35 à 39 ans	63	116	179
de 40 à 44 ans	61	146	207
de 45 à 49 ans	62	133	195
de 50 à 54 ans	90	177	267
de 55 à 59 ans	69	133	202
de 60 à 64 ans	64	66	130
de 65 à 69 ans	7	8	15
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>545</b>	<b>1019</b>	<b>1564</b>

\* Dont 89 agents en CDD long et court recrutés sur le projet du Registre parcellaire graphique (RPG).

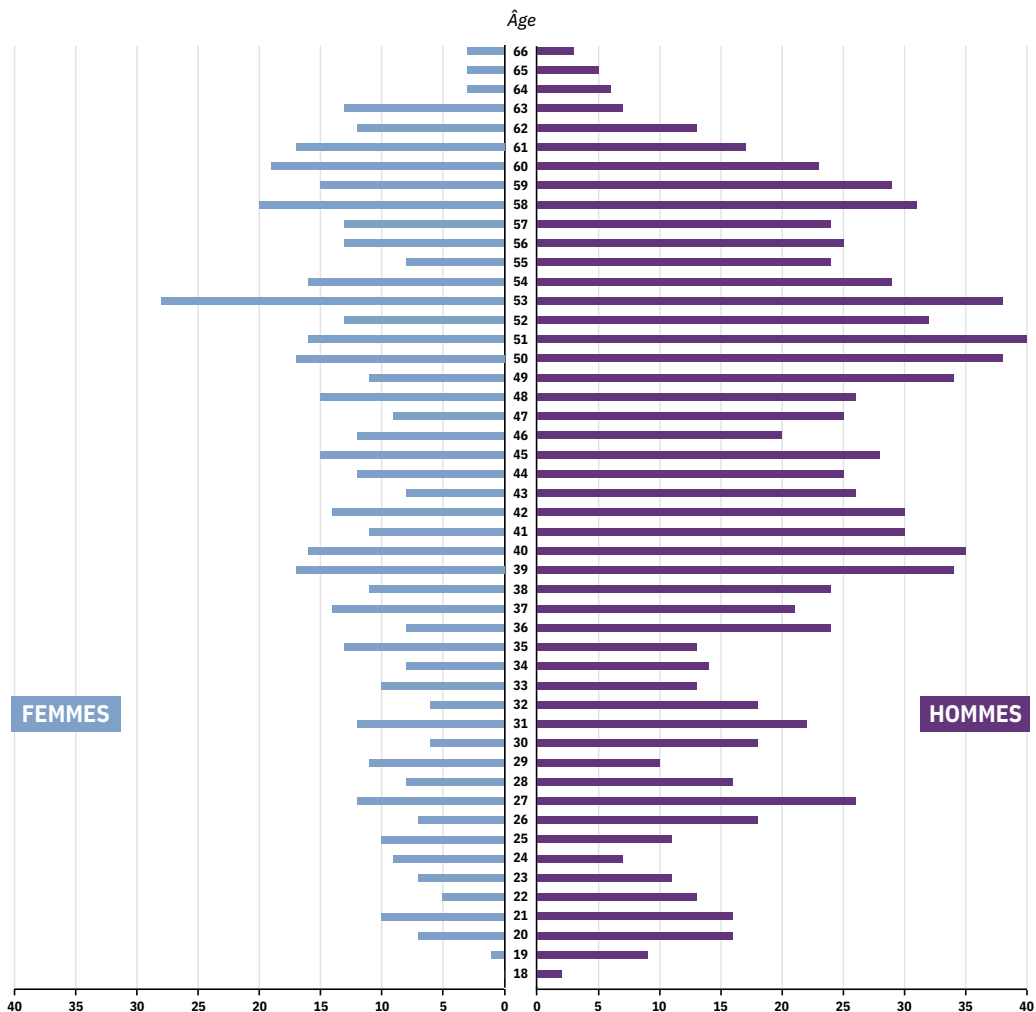
## ÂGE MOYEN 2023

	F	H	TOTAL
Agents hors RPG	45,24	44,16	44,54
Agents RPG	35,31	35,75	35,60

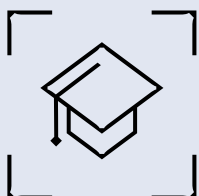
## ÂGE MÉDIAN 2023

	F	H	TOTAL
Agents hors RPG	47,00	45,00	46,00
Agents RPG	32,50	32,00	32,00

## PYRAMIDE DES ÂGES 2023 (1 564 AGENTS)

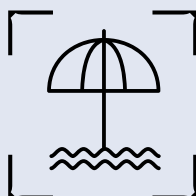


# POLITIQUE SOCIALE : QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2023

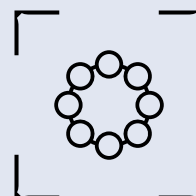


Signature de

**21** contrats  
d'apprentissage

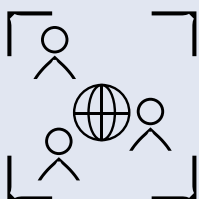


**67**  
départs à la retraite



Action sociale :

**1,30%**  
des dépenses de  
personnel totales

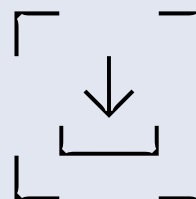


Sur les 1 564 agents en fonction  
au 31 décembre 2023,

**1 083**  
bénéficient des **dispositifs  
de télétravail fixe ou flottant**  
mis en place, **soit 69 %  
de l'effectif global**  
au 31 décembre 2023



Le taux d'emploi  
direct des **travailleurs  
handicapés** est de  
**4,80%**



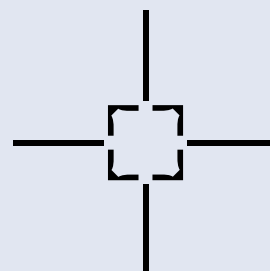
En 2023,

**1 192**  
**agents de l'IGN** ont suivi  
**une ou plusieurs formations**  
représentant au total  
**3 838 jours de formation  
dispensés**. Le nombre moyen  
de jours de formation par  
agent est de **3,2 jours**

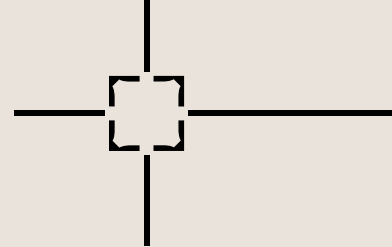
## DISTRIBUTION DES REVENUS SALARIAUX

(bruts annuels, en équivalent temps plein rémunérés)

Salaire moyen	49 139 €
Salaire médian	45 344 €
Moy. 1 % les plus élevés	138 853 €
Moy. 10 % les plus élevés	85 317 €
Moy. 10 % les moins élevés	27 006 €
Moy. 1 % les moins élevés	20 640 €
<b>Rapport + haut/+ bas</b>	<b>16,88</b>



# BILAN BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE 2023



## LE MOT DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le LiDAR HD, l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) et la Géoplateforme sont les projets emblématiques de l'IGN, qui a bénéficié pour leur lancement de financements hors SCSP, notamment via des guichets de l'État. Ainsi, l'année 2023 a été marquée en recettes par le versement du solde des crédits France Relance et Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) qui les ont financés (16,5 M€). Il est à noter un décalage d'encaissement sur le début de 2024 des recettes du ministère des Armées (9,3 M€). L'enveloppe de la masse salariale augmente en raison des mesures gouvernementales, par ailleurs compensées. Les enveloppes du fonctionnement et de l'investissement, impacté par le déploiement de la Géoplateforme (3,2 M€), augmentent également. Compte tenu de la trésorerie acquise en avance de production, le niveau de trésorerie se réduit (26,3 M€) et est en baisse dans le temps (32,9 M€ en 2022) : il reste supérieur au seuil prudentiel de trente jours de fonctionnement, mais est en partie engagé pour des paiements futurs.

## INTRODUCTION

Le Contrat d'objectifs et de performance avec l'État pour la période 2020-2024 fixe à l'IGN quatre orientations stratégiques permettant de répondre aux attentes et aux enjeux de la sphère publique (État, collectivités) ainsi qu'aux besoins des acteurs de l'information géographique (usagers, associations...), et de devenir, par la mise en œuvre de la Géoplateforme, un acteur de référence dans l'intermédiation de communautés d'utilisateurs ou de producteurs de données géolocalisées.

Pour réussir pleinement l'évolution de son positionnement stratégique, les tutelles du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT), du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et la Direction du budget ont signé, le 25 janvier 2022, un engagement pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 2022-2024 (EPOM), volet financier du COP. Cet engagement a notamment doté l'établissement de moyens humains et budgétaires complémentaires pour lui permettre de réussir sa transformation. En contrepartie, l'établissement s'est engagé à atteindre notamment des objectifs sur les grands projets.

Fort de cet accompagnement à la transformation qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la gratuité des données au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'IGN opère un recentrage sur la production de référentiels via de grands projets d'appui aux politiques publiques financés par des levées de fonds importantes (FTAP, France Relance) jusqu'à la fin 2023.

Le partenariat avec le MASA, contractualisé depuis 2014 dans le cadre du Registre parcellaire graphique (RPG), s'est consolidé avec la mission « îlots » et celui avec le ministère des Armées devra être renouvelé avant la fin 2024. La démarche « géocommons », lancée en 2021, est identifiée au travers de projets concrets (Panoramax<sup>(1)</sup>, Référentiel national des bâtiments<sup>(2)</sup>) et des partenaires institutionnels (Direction interministérielle du numérique - DINUM, Agence de la transition écologique - ADEME, Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB).

(1) <https://panoramax.fr>

(2) Le Référentiel National des Bâtiments, la plaque d'immatriculation des bâtiments|Géoservices (ign.fr).

# LE SOLDE BUDGÉTAIRE ET LE RÉSULTAT NET

Le solde budgétaire<sup>(3)</sup> 2023 est déficitaire de 5,68 M€ principalement lié à une baisse des dépenses sur les trois enveloppes (- 5,08 M€) et à un décalage de recettes sur les projets des Armées (- 9,37 M€) dont le versement est parvenu tout début janvier en partie compensé par l'encaissement du solde des crédits FTAP du LiDAR HD (6,52 M€).

L'IGN dégage un résultat net négatif en 2023 de - 1,04 M€ en diminution de 8,51 M€ par rapport à l'année précédente. Deux éléments à caractère exceptionnel sont à prendre en compte dans cette évolution :

- l'effet de la reprise sur provision de 4,28 M€ en 2022 pour constater l'obligation de paiement de la dette d'indemnité spéciale due aux membres des corps techniques de l'IGN. Le paiement de 4,69 M€ réalisé en 2022 a été compensé par une subvention dédiée de 4,16 M€ accordée par l'État.

- l'amendement parlementaire de fin d'année 2023 accordant un abondement complémentaire de SCSP de 4,01 M€.

Hors ces deux éléments, le résultat net passe d'un montant positif de 3,19 M€ en 2022 à un montant négatif de - 5,05 M€ en 2023.

En k€	2022 Exécuté	2023 Exécuté
Solde budgétaire	- 5 791	- 5 679
Résultat net	7 475	- 1 041

## LES RECETTES

En k€	2022 Exécuté	2023 Exécuté
<b>Recettes globalisées (A)</b>	<b>175 220</b>	<b>180 308</b>
SCSP + mesures conjoncturelles	90 604	93 734
Subventions hors SCSP	3 448	3 772
Chiffre d'affaires (hors grands projets)	31 139	25 258
Grands projets et appui aux politiques publiques	38 126	31 851
Autres produits	1 082	2 875
Dotations d'investissement	10 822	22 819
<b>Recettes fléchées (B)</b>	<b>514</b>	<b>1 135</b>
<b>TOTAL DES RECETTES (A + B)</b>	<b>175 734</b>	<b>181 443</b>

Les recettes 2023 se situent à un niveau de 181,44 M€, supérieur à celui constaté à la fin 2022 (175,7 M€), et l'atterrissage 2023 résulte de situations d'encaissement opposées qui se sont compensées. Les recettes de l'IGN sont majoritairement issues de partenariats avec des acteurs publics dont les calendriers

d'exécution peuvent s'échelonner au-delà des calendriers budgétaires et comptables (année civile). Les retards de versement sur cet exercice ont montré la fragilité de la trésorerie de l'Institut en fin de gestion et ont nécessité un abondement exceptionnel de SCSP.

(3) Calculé conformément aux dispositions du décret GBCP (solde des encaissements et décaissements).



Ainsi, il convient de retenir les éléments suivants :

- pour les projets du ministère des Armées (Géomaps, T-REX et Géosocle 2), le décalage de versements à hauteur de 9,3 M€ en tout début d'exercice 2024, impactant notablement les grands projets et le chiffre d'affaires lié à la Défense et Espace;
- pour le marché grand public, une baisse de 2,28 M€ à 6,85 M€ par rapport à l'exécuté 2022 (9,13 M€) en lien avec la trajectoire baissière de ce secteur et la partie professionnelle restant dynamique à 5,72 M€ (-0,5 M€ par rapport à l'exécuté 2022 de 6,21 M€) sans méconnaître la tendance baissière de ce secteur;
- pour le projet relatif au suivi de l'artificialisation des sols réalisé (4,3 M€, soit +0,9 M€ par rapport à 2022);

- pour les dotations d'investissement, une augmentation de 11 M€ par rapport à l'exécution 2022 liée :
  - › au versement du solde du FTAP du LiDAR HD soit 14 M€;
  - › au versement par le MTECT/DGPR de 1,55 M€ supplémentaires dans le cadre d'une commande de travaux complémentaires;
  - › au versement du solde du FTAP pour la Géoplateforme soit 2,5 M€;
  - › à des financements de contributeurs externes pour la réalisation du plan de corps de rue simplifié – (PCRS) qui ont été versés (+1,8 M€ par rapport à 2022).

## LES DÉPENSES

En K€	Exécution 2022		Exécution 2023	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	118 876	118 876	117 510	117 510
Fonctionnement	50 025	52 865	53 683	58 166
Investissement	16 898	9 784	12 898	11 447
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>185 798</b>	<b>181 525</b>	<b>184 092</b>	<b>187 123</b>

Les autorisations d'engagement (AE) ont été consommées à hauteur de 184,1 M€ soit une consommation inférieure de 1,7 M€ à celle de 2022 de 185,8 M€. Les crédits de paiement (CP) ont été consommés à hauteur de 187,1 M€, supérieurs de 5,6 M€ à ceux de 2022 (181,5 M€).

Ces consommations d'AE et de CP résultent :

- d'une consommation de la masse salariale en AE et CP (117,5 M€) en baisse de 1,4 M€ par rapport à l'exécuté 2022 (118,9 M€). Cette sous-exécution s'explique principalement par la différence de consommation d'emplois sur les effectifs sous-plafond (dont RPG);
- d'une consommation de fonctionnement au-dessus de l'exécuté 2022 :
  - › en AE, la hausse de 3,7 M€ pour atteindre 53,7 M€ au lieu de 50 M€, traduction de celle du

fonctionnement courant et de la sous-traitance courante (+1,8 M€) et des grands projets (+1,9 M€) dont notamment le suivi de l'artificialisation des sols et la Géoplateforme;

- › en CP, la hausse de 5,3 M€ pour atteindre 58,2 M€ au lieu de 52,8 M€ traduisant la hausse du fonctionnement courant et de la sous-traitance courante (+2,5 M€) et celle des grands projets (sous-traitance) dont le LiDAR HD (+2M€).
- d'une consommation d'investissement :
  - › en AE, de 12,9 M€ en 2023 au lieu de 16,9 M€ en 2022. Cette baisse correspond aux engagements liés à l'acquisition de l'avion et aux développements de la Géoplateforme;
  - › en CP, supérieure de 1,7 M€ par rapport à l'exécuté 2022 en raison des paiements de l'avion et de la Géoplateforme.

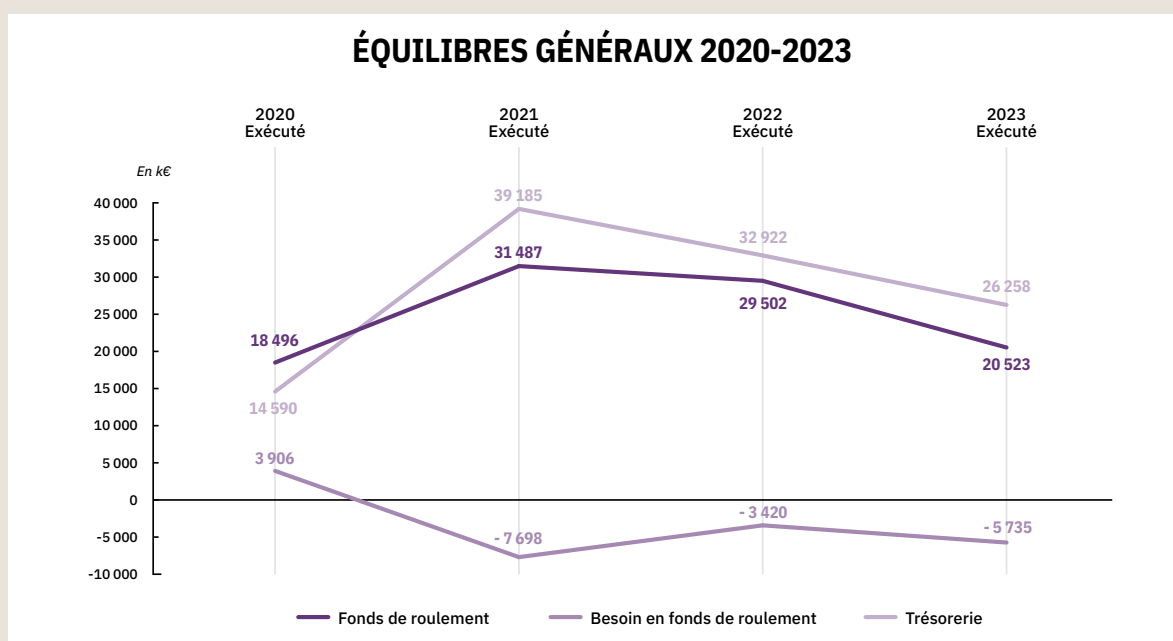
# ÉQUILIBRE FINANCIER ET ANALYSE DE LA SOUTENABILITÉ

À l'issue de l'exercice comptable 2023 sont constatés les éléments suivants :

- Le niveau du fonds de roulement à la fin 2023 est d'un montant de 20,5 M€. Il est en baisse de 9 M€ par rapport au compte financier 2022 qui indiquait un montant de 29,5 M€. L'institut a dû puiser dans ses réserves à hauteur de 8,98 M€ pour maintenir sa politique d'investissement dynamique en 2023. Son fonds de roulement reste toutefois à un niveau très satisfaisant d'autant plus que le cycle courant d'activité ne nécessite pas d'être couvert par des ressources financières stables. En effet, les nouveaux contrats ou conventions sur les grands projets prennent en compte le besoin de financement du cycle courant (délai de production, diffusion...). Cela se traduit par la constatation d'encaissements de recettes préalablement aux dépenses sous la forme d'avances strictes (projets Défense) ou la comptabilisation de recettes constatées d'avance. En particulier, le montant des recettes encaissées sur le projet LiDAR HD participe à la bonne tenue de la trésorerie. Ces avances sur travaux ont toutefois vocation à se réduire avec la montée en charge des marchés de sous-traitance sur ce projet.
- Le besoin en fonds de roulement (BFR) de l'Institut au 31 décembre 2023 a une valeur négative de 5,74 M€. Cela signifie que les dettes sont supérieures

aux créances ce qui a un effet positif sur la trésorerie. Cette situation s'explique par le nouveau modèle économique de l'établissement qui intègre l'obtention de financements préalablement à la réalisation des travaux sur des grands projets. En particulier, à la clôture de l'exercice 2022, l'institut avait encaissé des recettes de 50,24 M€ pour le projet LiDAR HD et a supporté depuis son lancement 36,74 M€ de coûts sur celui-ci. La différence qui correspond à des travaux à mener au cours des exercices ultérieurs se retrouve au passif de l'établissement au sein du poste des produits constatés d'avance.

- La trésorerie fin 2023 est d'un montant de 26,26 M€, équivalent à 49 jours de fonctionnement courant. La trésorerie se compose de ressources stables correspondant au fonds de roulement de 20,52 M€ et d'un apport du cycle courant d'activité de 5,74 M€ correspondant à la différence entre les dettes et créances de court terme. Cet apport atypique du cycle courant s'explique par l'encaissement de recettes préalablement à la réalisation des travaux correspondants. C'est le cas, en particulier, des avances encaissées sur les projets défense (8,69 M€) et des subventions encaissées sur le projet LiDAR HD pour un montant total de 50,24 M€ alors que les dépenses réalisées à la fin 2023 représentent 35,30 M€. Une part significative de la trésorerie actuelle est donc gagée sur des travaux à venir.



# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2023

## MOYENNE ANNUELLE DU NOMBRE DE VISITES JOURNALIÈRES SUR LE GÉOPORTAIL

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Portail	46 477	49 965	55 307	58 754	73 730	74 160	65 193	62 140

Le site Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>) a enregistré en 2023 près de 2 millions de visites mensuelles. La fréquentation moyenne a été en légère baisse de 5 % par rapport à 2022.

L'infrastructure Géoportail, sur laquelle le site Géoportail s'appuie, propose, à la fin 2023, quelque 1 119 couches de données en 2D et 3D, issues de productions de l'IGN ou de partenaires, dont plus de 250 mises en avant sur le site Géoportail.

Dans le contexte de diffusion libre des données publiques de l'IGN, la plateforme Géoportail a diffusé 3 140 téraoctets de données sous la forme de services web (consommés via des API par des sites internet, y compris le site Géoportail, via des applications SIG ou simplement à composante géomatique) et sous la forme de téléchargement (jeux de données prédéfinis dits prépaquets). L'augmentation du volume de données diffusées, avec une hausse de 50 % par rapport à l'année 2022, résulte notamment d'une consommation accrue des services d'images (par exemple, les photographies aériennes, les cartes IGN et Plan IGN) ainsi que du service de téléchargement.

	Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via la plateforme géo-infrastructure (PGI) (en téraoctets)	488,8	606,5	814,8	1 025,7	1 003,1	1 579,5	1 823	2 097	3 140

L'année 2023 a surtout permis, en parallèle de l'exploitation de l'infrastructure Géoportail, de préparer son remplacement par la Géoplateforme. Ainsi, un nouveau socle d'API (d'entrepôt, de diffusion, de calcul, etc.) a été développé et bêta-testé. De plus, les données ont commencé à être migrées sur la nouvelle infrastructure.

Les travaux de bascule vers cette nouvelle infrastructure se poursuivront en 2024 en accompagnant les utilisateurs dans ce changement. Par ailleurs, le remplacement du site Géoportail par <https://cartes.gouv.fr>, le futur service public des cartes et données du territoire, se mettra progressivement en œuvre.

## PRÉCISION DE L'INVENTAIRE FORESTIER

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Marge d'erreur sur la mesure du volume de bois sur pied au niveau national	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,65 %

La valeur de l'indicateur de l'année N est celle publiée dans le courant de l'année N et correspond aux résultats de la campagne de collecte sur le terrain, qui s'est déroulée de début novembre de l'année N-2 à la fin octobre de l'année N-1.

Le dispositif d'inventaire forestier national repose sur un échantillon d'environ 90 000 points photo-interprétés annuellement. Lors de chaque campagne annuelle, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 octobre de l'année suivante, près de 14 000 points sont visités sur le terrain : 7 800 pour la première fois et 6 100 en revisite au bout

de cinq ans. Des mesures (diamètre, hauteur, accroissement...) sont effectuées pour calculer le volume de bois sur pied présent sur le point. Un traitement statistique adapté permet ensuite d'estimer le volume de bois sur pied sur une entité géographique déterminée y compris sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les résultats de cinq campagnes successives sont valorisés pour disposer de conclusions suffisamment précises au niveau régional.

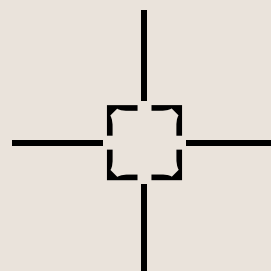
La publication des résultats des cinq campagnes 2018-2022 a eu lieu le 12 octobre 2023.

## CHIFFRE D'AFFAIRES HORS SPHÈRE PUBLIQUE

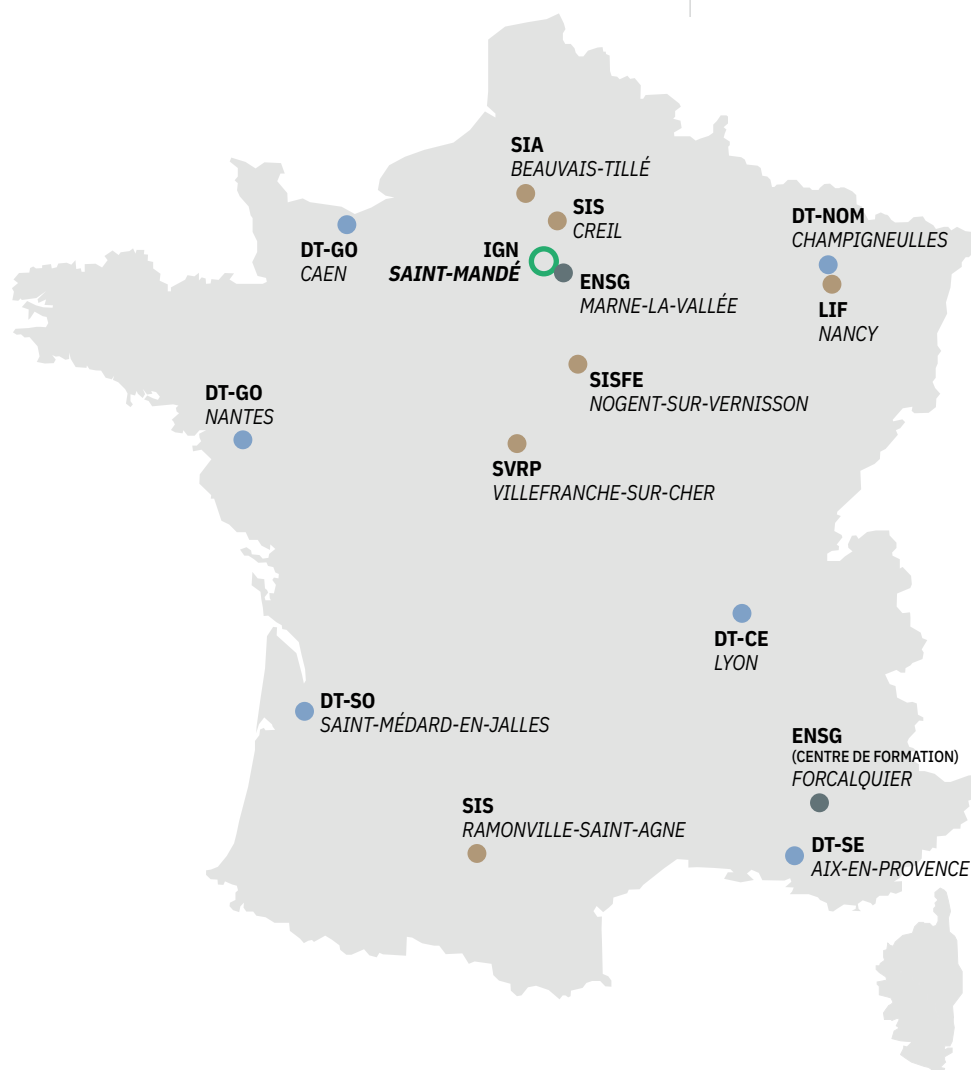
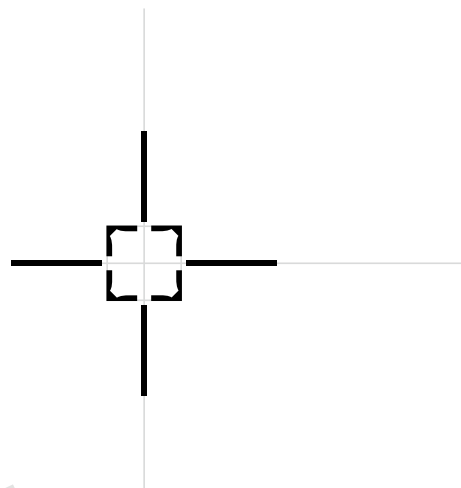
Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires hors sphère publique	6,1 M€	4,3 M€	4,6 M€	1,6 M€	1,9 M€	2,5 M€	1,8 M€	1,5 M€	0,8 M€	0,6 M€	0 M€

À la suite de la gratuité des licences Référentiel à grande échelle (RGE) au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les recettes ont fortement baissé en 2021. La tendance se poursuit

avec un chiffre d'affaires proche de 0 € en 2023 pour la vente de licences de base de données du RGE.



# LES SITES IGN EN FRANCE 2023



**○ SIÈGE SOCIAL :**  
73, avenue de Paris  
94165 Saint-Mandé Cedex

**● ENSG-GÉOMATIQUE &  
CENTRE DE DOCUMENTATION :**  
Cité Descartes  
6-8, avenue Blaise-Pascal  
77455 Marne-la-Vallée  
Cedex 2

**● CENTRE DE FORMATION :**  
Avenue Saint-Marc  
04300 Forcalquier

**● 5 DIRECTIONS TERRITORIALES :**  
Nantes et Caen,  
Champigneulles,  
Saint-Médard-en-Jalles,  
Aix-en-Provence, Lyon

**● SERVICE DE L'INFORMATION  
STATISTIQUE FORESTIÈRE ET  
ENVIRONNEMENTALE (SISFE)**  
Nogent-sur-Vernisson

**● SERVICE DE L'IMAGERIE  
ET DE L'AÉRONAUTIQUE (SIA)**  
Beauvais-Tillé

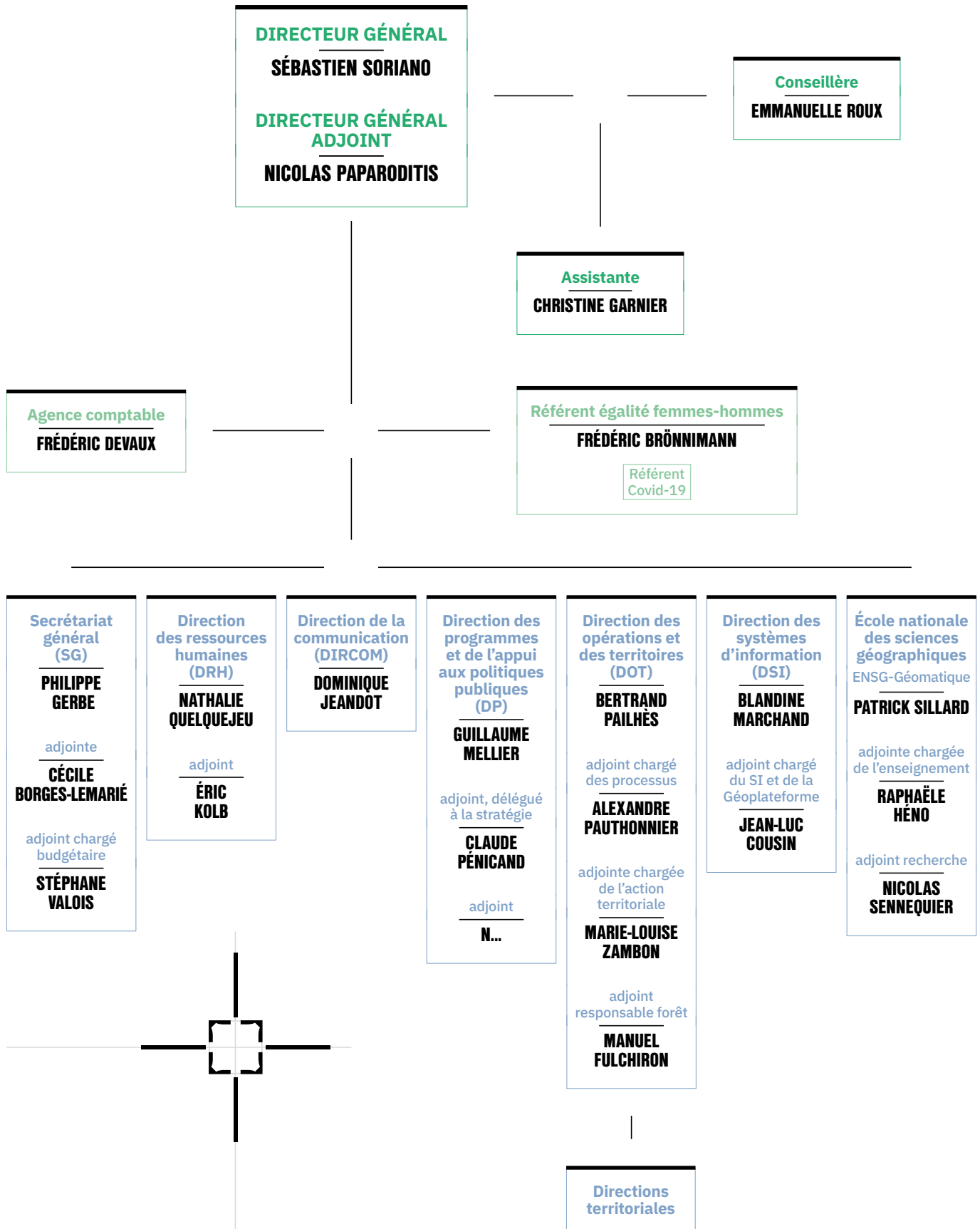
**● SERVICE DE L'IMAGERIE SPATIALE  
(SIS)**  
Ramonville-Saint-Agne et Creil

**● SERVICE DE LA VALORISATION  
DES RÉFÉRENTIELS ET  
DU PATRIMOINE (SVRF)**  
Villefranche-sur-Cher

**● LABORATOIRE DE L'INVENTAIRE  
FORESTIER (LIF)**  
Nancy

# ORGANIGRAMME DE L'IGN

au 30 août 2024



## REMERCIEMENTS

Nous adressons nos remerciements aux collaborateurs de l'IGN qui ont participé à l'élaboration de ce rapport :

Jean-Baptiste Baubeau, Nicolas Berthelot, Benoît Boury, Valérie Couéraud, Valérie Derégnaucourt, David di Marco, Philippe Gerbe, Yannis Imbert, Éric Kolb, Robin Leroy, Nicolas Lesage, Emmanuelle Prada-Bordenave, Nathalie Quelquejeu

**Crédits photos :** IGN sauf précisé

Le rapport d'activité a été approuvé par le conseil d'administration de l'IGN du 20 septembre 2024.

**Directeur de la publication :**

Sébastien Soriano

**Direction éditoriale :**

Dominique Jeandot et Matthieu Ravaud

**Conception et réalisation :**

Céline Hein

**Secrétariat de rédaction :**

Anne-Sophie Le Goff



Ce document a été imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement.





**IGN**  
INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GEOGRAPHIQUE  
ET FORESTIERE

**CHANGER  
D'ECHELLE**

73, avenue de Paris  
94165 Saint-Mandé Cedex  
Tél. : 01 43 98 80 00

[ign.fr](http://ign.fr)



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2024  
N° 2024-11**

**Attribution des marchés de travaux d'aménagement du bâtiment B sur le site  
de l'IGN à Saint-Mandé (5 lots)**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 20 septembre 2024,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 12 septembre 2024,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du bâtiment B sur le site de l'IGN à Saint-Mandé sont attribués aux opérateurs économiques suivants :

- lot 1 Maçonnerie-Métallerie : HOLBAT
- lot 2 Plâtrerie-Menuiserie : AVM ILE-DE-FRANCE
- lot 3 Revêtements : AVELINE FRERES & COMPAGNIE
- lot 4 Chauffage ventilation climatisation (CVC) Plomberie : DERICHEBOURG ENERGIE
- pour le lot 5 Electricité courants forts/courants faibles (CFO/CFA) : ERI

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

Signé par :



Emmanuelle PRADA-BORDENAVE